

Rapport annuel 2009

**BANQUE POPULAIRE
DU SUD-OUEST**

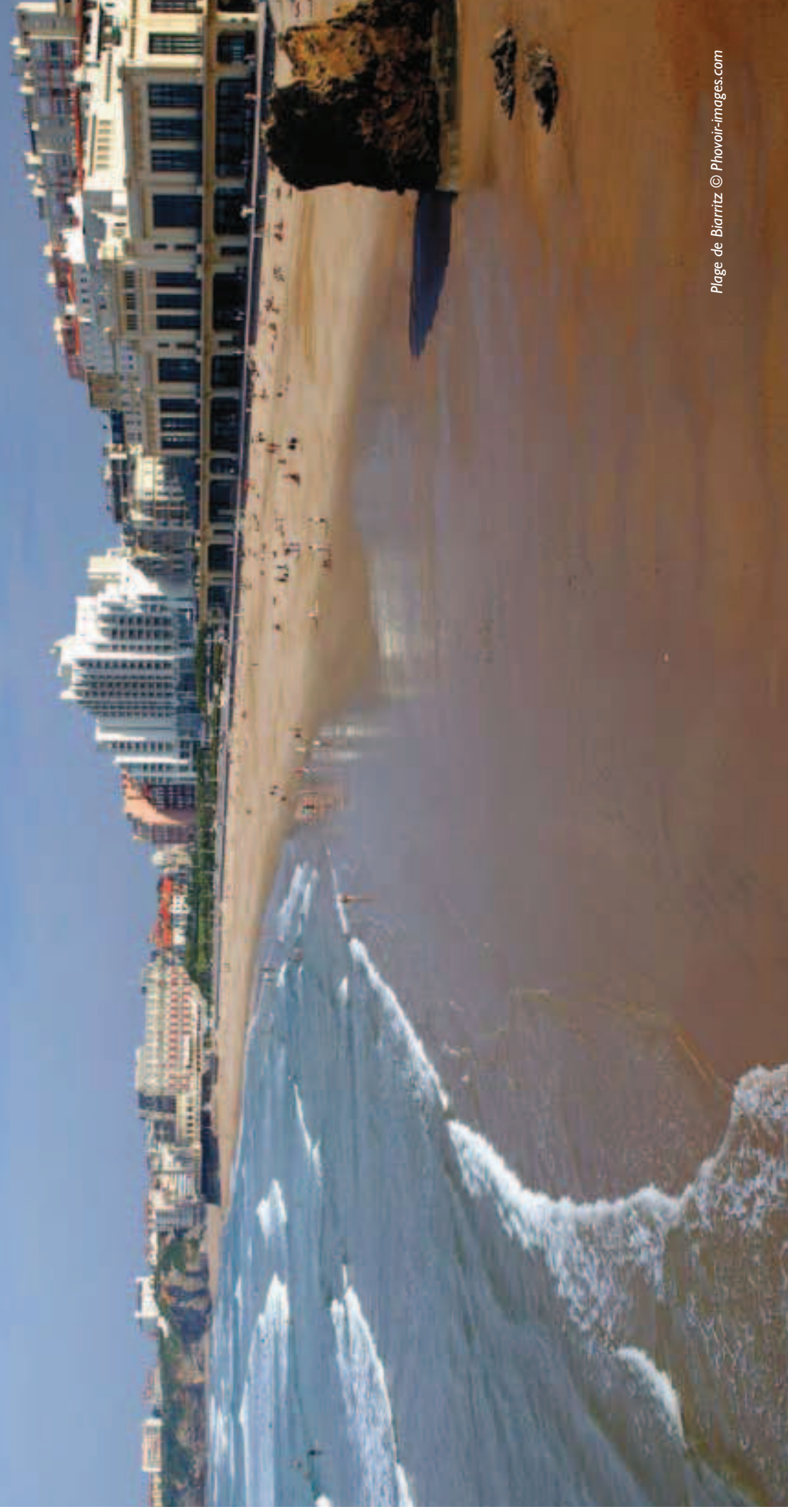


Banque et populaire à la fois.

Sommaire

■ PRÉAMBULE	
Des valeurs singulières.....	7
Le Conseil d'Administration au 31 décembre 2009	8
L'État Major au 31 décembre 2009	9
■ RÉSUMÉ	
Présentation de l'établissement.....	11
Éléments marquants du dernier exercice.....	12
■ RAPPORT DE GESTION	
Présentation de l'établissement.....	15
Capital social de l'établissement.....	16
Organes d'administration, de direction et de surveillance.....	17
Contexte de l'activité.....	19
Activités et résultats.....	21
Fonds propres et solvabilité	28
Contrôle interne et Gestion des risques.....	28
Événements postérieurs à la clôture et perspectives.....	28
Éléments complémentaires.....	29
Projets de résolutions	32
■ ÉTATS FINANCIERS	
Comptes consolidés.....	37
Comptes annuels.....	42
■ DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES	
Personne responsable des informations contenues dans le rapport.....	51
Attestation du responsable.....	51
■ RAPPORT ANNEXE	53

Préambule



Des valeurs singulières

L'ATTACHEMENT À NOTRE RÉGION

*Implantée sur trois départements,
- la Gironde, les Landes
et les Pyrénées Atlantiques -,
avec un réseau de 108 agences
et centres d'affaires,
la Banque Populaire du Sud-Ouest
a accueilli, en 2009,
près de 24 000 nouveaux clients.
Son rôle économique
dans la région est de plus en plus
reconnu et apprécié des milieux
industriels, professionnels
et institutionnels. Avec les Prix Stars
et Métiers, le Prix de la Dynamique
Agricole, le Prix de l'Aquitain
de l'Année ou encore
les Prix de la Fondation Sociétariat
de la Banque Populaire du Sud-Ouest,
notre banque participe activement
au rayonnement de sa région.*

L'ENGAGEMENT COOPÉRATIF

Banque coopérative, notre Banque est née au début du XX^{ème} siècle de l'idée selon laquelle la mise en commun de capitaux, même modestes, la volonté et le savoir-faire d'hommes et de femmes de la région entrepreneurs peuvent faciliter l'accès au crédit. Elle s'est depuis fortement développée en gardant vivants ses principes fondateurs.

Le capital de la Banque Populaire du Sud-Ouest est aujourd'hui détenu par près de 100 000 sociétaires dont les représentants, tous acteurs de l'économie régionale, siègent au conseil d'administration.

En devenant sociétaires, nos clients deviennent partenaires de leur Banque. Par leur apport, ils aident la banque dans son développement et son action dans la région.

Ils sont régulièrement informés des faits marquants de la vie de la banque, sont invités aux réunions de sociétaires de leur agence et conviés à l'assemblée générale.

Par les recommandations qu'ils prodiguent, ils participent à l'expansion de leur banque et bénéficient d'une rémunération avantageuse des parts sociales.

LA FONDATION SOCIÉTARIAT

Banque coopérative, régionale, la Banque Populaire du Sud-Ouest fonde son développement sur la proximité et le dialogue avec ses clients, la participation au développement régional, le soutien à ceux qui entreprennent. Pour illustrer ces valeurs essentielles, notre Conseil d'Administration a créé en 2004 la « Fondation Sociétariat » de la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Depuis sa création, cette fondation a récompensé 200 projets régionaux en faveur de :

- la valorisation du patrimoine ;
- la protection et la sauvegarde de l'environnement ;
- la solidarité et la qualité de vie.

UN DÉVELOPPEMENT RÉUSSI

Engagée en 2008, l'acquisition des banques Crédit Commercial du Sud-Ouest et Pelletier finalisée en 2009, accroît très fortement notre périmètre. En accueillant ces deux banques, la Banque Populaire du Sud-Ouest s'est enrichie de deux belles marques, à la culture régionale et aux identités fortes, qui conservent leurs clientèles propres, leurs réseaux d'agences, leurs organisations commerciales et leurs équipes.

Nos trois enseignes cohabitent donc sur notre territoire.

La Banque Populaire du Sud-Ouest, avec le Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest qui lui est adossé, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud-Ouest, dispose désormais de plus de 200 agences et emploie plus de 1700 collaborateurs. Ce nouvel ensemble constitue un acteur incontournable du paysage bancaire dans notre région.

Le Conseil d'Administration

au 31 Décembre 2009



François de la Giroday



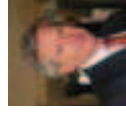
Jean-Louis d'Anglade



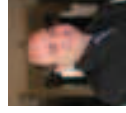
Mireille Bracq



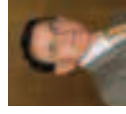
Bernard Dupouy



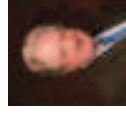
Jean Bernard



Alain Boy



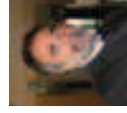
Jean-Claude Cigana



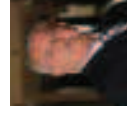
Patrick de Stampa



Gérard Hirigoyen



Alain Pochon



Paul Saint-Pée



Christian Vergès

PRÉSIDENT :

François de la Giroday - Courtier maritime - Bordeaux
Président d'honneur et Vice-président :
Jean-Louis d'Anglade - Industrie du Cartonnage - Maire d'Abzac

VICE PRÉSIDENTS :

Jean Boulon - Producteur de céréales - Sore
Mireille Bracq - Commerçante - Bordeaux
Bernard Dupouy - Exportation Outre Mer - Bordeaux - Président du Conseil d'Administration du Crédit Commercial du Sud-Ouest (siège social à Mérignac)

SECRÉTAIRE :

Jean Bernard - Commerce de vins - viticulteur - Pessac Léognan - Président du Conseil d'Administration de la Banque Pelletier (siège social à Dax)

ADMINISTRATEURS :

Alain Boy - Garage réparations automobiles - Oloron
Jean-Claude Cigana - Entreprise du bâtiment - Bordeaux
Patrick de Stampa - Expert Comptable - Pau
Gérard Hirigoyen - Président du pôle Universitaire de Bordeaux
Alain Pochon - Electronique Maritime - Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest - La Rochelle
Paul Saint-Pée - Industrie du béton - Saint Paul les Dax
Michel Soroste - Commissaire aux comptes - Bayonne
Christian Vergès - Préfecture de la Gironde - Bordeaux

L'État Major

au 31 Décembre 2009



DIRECTEUR GÉNÉRAL : Dominique Wein

DIRECTEUR DES PRESTATIONS CLIENTÈLES ET DE LA QUALITÉ : Jean-Claude Aubert

DIRECTEUR DES RISQUES ET DE LA CONFORMITÉ : Claude Bion

DIRECTEUR DE L'AUDIT : Philippe Charrier

DIRECTEUR DE L'EXPLOITATION : Christian Chapothin

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER : François Codet

DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES, ORGANISATION ET INFORMATIQUE : Patrick Dumas

DIRECTEUR DES PARTICIPATIONS : Michel Escalera

DIRECTEUR DES ENGAGEMENTS : Michel Roubin

DIRECTEUR DU CRÉDIT MARITIME DU LITTORAL DU SUD-OUEST : Xavier Engels

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU CRÉDIT COMMERCIAL DU SUD-OUEST : Bernard Francisoud

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA BANQUE PELLETIER : Pierre Tastet

Résumé



Présentation de l'établissement

FORME JURIDIQUE

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre I^{er} du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par ses statuts.

ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION

La Banque Populaire du Sud-Ouest est administrée par un conseil d'administration de cinq membres au moins et de dix huit au plus, nommés par l'assemblée générale des sociétaires.

Les administrateurs sont rééligibles. La durée de leurs fonctions est de cinq ans.

Le président du conseil d'administration, élu par le conseil, représente le conseil d'administration et exerce ses fonctions pendant une durée de trois ans.

Le directeur général est nommé par le conseil d'administration sur proposition du président, parmi des candidats choisis en dehors du conseil d'administration. Il exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans et son mandat est renouvelable.

Assistent également aux réunions du conseil avec voix consultative, un maximum de trois censeurs nommés par l'assemblée générale et obligatoirement choisis parmi les sociétaires.

Ils sont nommés pour une durée au plus de cinq ans et sont rééligibles.

POLITIQUE D'ÉMISSION ET DE RÉMUNÉRATION DES PARTS SOCIALES

Les parts sociales ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Éléments marquants du dernier exercice

ACTIVITÉ ET GESTION

En 2009, la Banque Populaire du Sud-Ouest a continué à exercer son activité aux côtés des acteurs économiques régionaux malgré le difficile contexte général, et plus particulièrement financier. Cette année a également été marquée par des évolutions importantes de son environnement avec la création du Groupe BPCE et l'acquisition par la Banque Populaire du Sud-Ouest des 49% du capital du Crédit Commercial du Sud-Ouest et de la Banque Pelletier des Banques Populaires, ce qui permet à la Banque Populaire du Sud-Ouest de détenir 100% du capital de ces deux banques.

FACTEURS DE RISQUES

L'activité bancaire et financière de la Banque Populaire l'expose à un certain nombre de risques d'exploitation, notamment :

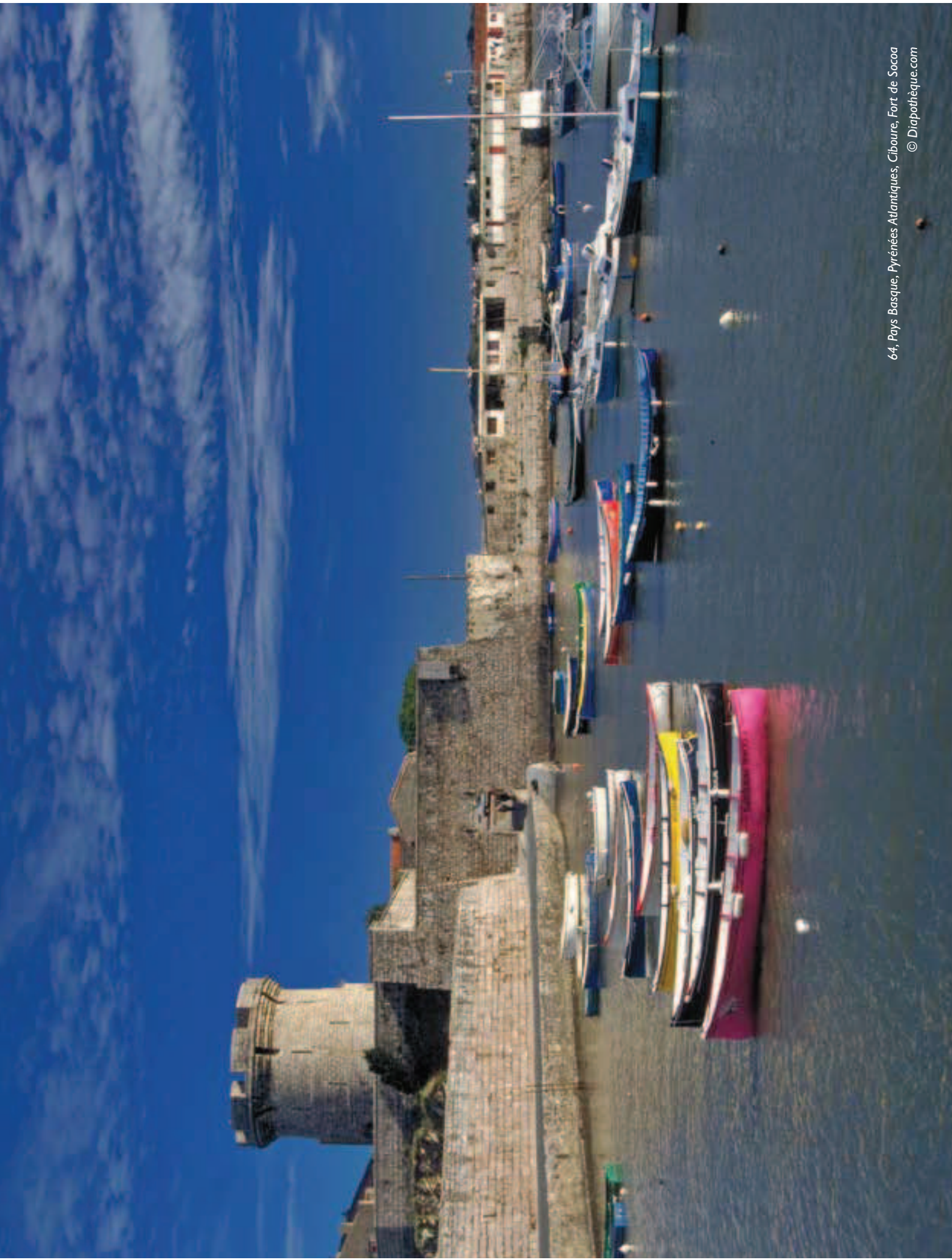
- les risques de crédit : risque dû à l'incapacité de clients ou émetteur à faire face à leurs obligations contractuelles de remboursement ;
- les risques de marché : risque lié aux variations des paramètres de marché (prix, cours, taux d'intérêt...) ou à la liquidité de ces marchés ;
- les risques opérationnels : risques résultant d'une inadaptation ou d'une défaillance imputable à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs ;
- les risques structurels de bilan : risques de liquidité, de taux d'intérêt ou de taux de change sur l'ensemble des postes du bilan.

“ La gestion de ces risques repose sur des systèmes de mesure établis par le Groupe BPCE et visant à la conformité avec la réglementation bancaire et financière. ”

Un système de limites de risques est géré par une direction des risques indépendante de toutes les fonctions opérationnelles de la Banque Populaire et placée sous l'autorité de l'organe exécutif.

PRINCIPAUX AGRÉGATS FINANCIERS (COMPTES CONSOLIDÉS)

Agrégat	2009	2008	Variation
Total de bilan	7 757 319	8 223 893	-5,67%
Capitaux Propres	561 715	493 847	+13,74%
Produit Net Bancaire	266 670	213 760	+24,75%
Résultat Brut d'Exploitation	90 476	65 349	+38,45%
Résultat Net (part du groupe)	26 674	29 607	-9,90%
Ratio de Solvabilité	11,01%	9,47%	+154 pb



Rapport de gestion



Présentation de l'établissement

■ DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable dont le Siège Social est fixé à Bordeaux (33100) 10 quai des Queryries.

■ FORME JURIDIQUE

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre I^{er} du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier; les textes pris pour leur application, ainsi que par ses statuts.

■ OBJET SOCIAL

La Banque Populaire du Sud-Ouest a pour objet :

- de faire toutes opérations de banque avec les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, agricoles ou libérales, à forme individuelle ou de société, et plus généralement, avec toute autre collectivité ou personne morale, sociétaires ou non, d'apporter son concours à sa clientèle de particuliers, de participer à la réalisation de toutes opérations garanties par une société de caution mutuelle constituée conformément à la section 3 du chapitre V du titre I du livre IV du code monétaire et financier; d'attribuer aux titulaires de comptes ou plans d'épargne-logement tout crédit ou prêt ayant pour objet le financement de leurs projets immobiliers, de recevoir des dépôts de toute personne ou société et, plus généralement, d'effectuer toutes les opérations de banque, visées au titre I du livre III du code monétaire et financier ;

- d'effectuer toutes opérations connexes visées à l'article L. 311-2 du code monétaire et financier; fournir les services d'investissement prévus aux articles L. 321-1 et L. 321-2 du code précité et exercer toute autre activité permise aux banques par les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, elle peut notamment effectuer toutes opérations de courtage d'assurance et plus généralement d'intermédiation en assurance ;

- d'effectuer tous investissements immobiliers ou mobiliers nécessaires à l'exercice de ses activités, souscrire ou acquérir pour elle-même tous titres de placements, prendre toutes participations dans toutes sociétés, tous groupements ou associations, et plus généralement, effectuer toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la Société et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

■ DATE DE CONSTITUTION, DURÉE DE VIE

Immatriculée en date du 3 janvier 1921, la durée de la société est fixée à 99 ans, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro 457 204 071.

■ EXERCICE SOCIAL

L'exercice social a une durée de 12 mois du premier janvier au 31 décembre.

Les documents juridiques relatifs à la Banque Populaire (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des contrôleurs légaux) peuvent être consultés au greffe du tribunal de commerce de Bordeaux.

■ DESCRIPTION DU GROUPE BPCE ET DE LA PLACE DE L'ÉTABLISSEMENT AU SEIN DU GROUPE

La Banque Populaire du Sud-Ouest est affiliée à BPCE. Organe central au sens de la loi bancaire et établissement de crédit agréé comme banque, BPCE est constituée sous forme de SA à directoire et conseil de surveillance dont le capital est détenu à hauteur de 40% par les Banques Populaires. La Banque Populaire du Sud-Ouest en détient 0,86 %.

BPCE est notamment chargée d'assurer la représentation des affiliés auprès des autorités de tutelle, d'organiser la garantie des déposants, d'agréer les dirigeants et de veiller au bon fonctionnement des établissements du Groupe. Elle détermine aussi les orientations stratégiques et coordonne la politique commerciale du Groupe dont elle garantit la liquidité et la solvabilité. En qualité de holding, BPCE exerce les activités de tête de Groupe. Elle détient et gère les participations dans les filiales. Parallèlement, dans le domaine des activités financières, BPCE a notamment pour missions d'assurer la centralisation des excédents de ressources des Banques Populaires et de réaliser toutes opérations financières utiles au développement et au refinancement du Groupe. Elle offre par ailleurs des services à caractère bancaire aux entités du Groupe.

■ INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS, LISTE DES FILIALES

Les principales participations de la Banque Populaire du Sud-Ouest sont :

- 100% du capital du Crédit Commercial du Sud-Ouest
- Société anonyme au capital de 12.078 00 euros créée en 1991 - activité : banque et société de courtage en assurance ;
- 100% du capital de la Banque Pelletier-Société anonyme au capital de 12.376.060 euros créée en 1874 - activité : banque et société de courtage en assurance ;
- 23% environ du capital de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest - société coopérative à capital variable créée en 1959 - activité : banque et société de courtage en assurance ;
- 0,86% du capital de BPCE.

Capital social de l'établissement

■ PARTS SOCIALES ET CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT

Le capital de la Banque Populaire du Sud-Ouest est variable. Il est divisé en parts sociales d'un montant nominal de 8,50 euros et en certificats coopératifs d'investissement (CCI) d'une valeur nominale de 8,50 euros chacun, entièrement libérés et tous de même catégorie. Le capital social de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élève à 236,2 millions d'euros au 31 décembre 2009 et est composé de 22 235 288 parts sociales de 8,50 euros de valeur nominale, entièrement souscrites par les sociétaires et la SAS Sociétariat BPSO et de 5 558 822 CCI de 8,50 euros de valeur nominale détenus par Natixis.

Évolution et détail du capital social :

Année 2009 Au 31 décembre	Montant en M€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	152,7	64,6%	100%
Parts sociales détenues par la SAS Sociétariat	36,3	15,4%	0%
CCI détenus par Natixis	47,2	20%	0%
Total	236,2	100%	100%
Année 2008 Au 31 décembre	Montant en M€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	123,4	70%	100%
Parts sociales détenues par la SAS Sociétariat	17,6	10%	0%
CCI détenus par Natixis	35,2	20%	0%
Total	176,2	100%	100%
Année 2007 Au 31 décembre	Montant en M€	% en capital	% en droit de vote
Parts sociales détenues par les sociétaires	89,1	76,7%	100%
Parts sociales détenues par la SAS Sociétariat	3,9	3,3%	0%
CCI détenus par Natixis	23,2	20%	0%
Total	116,2	100%	100%

■ POLITIQUE D'ÉMISSION ET DE RÉMUNÉRATION DES PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont nominatives et inscrites en comptes individuels tenus dans les conditions réglementaires. Elles ne peuvent recevoir qu'un intérêt qui est fixé annuellement par l'assemblée générale, sans que son montant puisse excéder le taux maximum mentionné à l'article 14 de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

L'assemblée générale peut valablement décider une opération d'échange, de regroupement, d'attribution de titres, d'augmentation ou de réduction du capital, de fusion ou autre opération sociale, nonobstant la création de rompus à l'occasion d'une telle opération ; les propriétaires de titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis pour participer à l'opération doivent, pour exercer leurs droits, faire leur affaire personnelle du groupement et éventuellement de l'achat ou de la vente des titres ou droits nécessaires.

Sont admises comme sociétaires participant ou non aux opérations de banque et aux services de la Banque Populaire toutes personnes physiques ou morales.

Les sociétaires ne sont responsables qu'à concurrence du montant nominal des parts qu'ils possèdent.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'assemblée générale.

Intérêt des parts sociales versé au titre des exercices antérieurs :

	2008	2007	2006
Taux Intérêt parts sociales	3,50%	3,75%	3,50%
Montant	4 286 018,60	3 495 678,13	3 014 861,22

L'intérêt à verser aux parts sociales, au titre de l'exercice 2009, proposé à l'approbation de l'assemblée générale, est estimé à 5 018 038,18 €, ce qui permet une rémunération des parts sociales à un taux de 3,00%.

Rémunération des certificats coopératifs d'investissement :

	2008	2007	2006
Montant Rémunération CCI	1 914 420,00	2 436 600,00	0

La rémunération au titre de l'exercice 2009 proposée à l'approbation de l'assemblée générale est estimée à 1 544 880,00 €.

Organes d'administration de direction et de surveillance

■ CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pouvoirs

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Composition

Les administrateurs représentent l'ensemble des sociétaires, ils doivent donc se comporter comme tel dans l'exercice de leur mandat. Ils s'assurent du respect des règles légales relatives au cumul des mandats en matière de sociétés et s'engagent à participer objectivement et avec assiduité aux débats du Conseil. S'agissant des informations non publiques dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs mandats, ils sont tenus à une obligation de confidentialité et au respect du secret professionnel. Ils doivent avoir un crédit incontesté et informer le conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentiel. Plus généralement ils sont tenus à un devoir de loyauté envers la Banque Populaire.

Le Conseil D'administration au 31 Décembre 2009

Président :

François de la Giroday - Courtier maritime - Bordeaux.

Président d'honneur et Vice-président :

Jean-Louis d'Anglade - Industrie du Cartonage - Maire d'Abzac.

Vice Présidents :

Jean Boulon - Producteur de céréales.

Sore Mireille Bracq - Commerçante - Bordeaux.

Bernard Dupouy - Exportation Outre Mer - Bordeaux -

Président du Conseil d'Administration du Crédit Commercial du Sud-Ouest.

Secrétaire :

Jean Bernard - Commerce de vins - Viticulteur - Pessac

Léognan - Président du Conseil d'Administration de la Banque Pelletier.

Administrateurs :

Alain Boy - Garage réparations automobiles - Oloron.

Jean-Claude Cigana - Entreprise du bâtiment - Bordeaux

Patrick de Stampa - Expert Comptable - Pau. *Gérard*

Hriggoyen - Président du pôle Universitaire de Bordeaux.

Alain Pochon - Electronique Maritime - Président de

la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du

Sud-Ouest - La Rochelle. *Paul Saint-Pée* - Industrie du

béton - Saint Paul les Dax.

Michel Soroste - Commissaire aux comptes - Bayonne.

Christian Vergès - Préfecture de la Gironde - Bordeaux.

A titre consultatif :

Dominique Wein - Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest.

Tableau donnant la liste des mandats des membres du

CA : voir paragraphe pages 30 et 31.

Fonctionnement

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an.

Au cours de l'année 2009, le conseil d'administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'est réuni à 10 reprises pour notamment arrêter les documents comptables accompagnés du rapport annuel de gestion, pour aborder les orientations générales de la Société, pour faire le point sur le budget de fonctionnement et le budget d'investissements, pour présenter la création de BPCE et ses points d'étapes.

Comités

Pour l'exercice de leurs fonctions par les administrateurs, des comités spécialisés sont constitués au sein du Conseil et composés de trois membres au moins et de cinq au plus. Les membres émettent des avis destinés au conseil et sont désignés par le Conseil sur proposition du Président pour la durée fixée lors de leur nomination.

Le Comité des comptes

Il analyse les comptes ainsi que les documents financiers diffusés par la Banque Populaire du Sud-Ouest à l'occasion de l'arrêté des comptes et en approfondit certains éléments avant qu'ils soient présentés au Conseil. Il prend connaissance, pour la partie ayant des conséquences directes sur les comptes de la



- les résultats de contrôle interne au moins deux fois par an. Il examine, en particulier dans ce cadre, les principales conclusions de l'audit interne et les mesures correctrices, ainsi que celles de l'Inspection de BPCE, de la commission bancaire et des autres régulateurs ;
- l'évaluation du système de contrôle interne et de son efficacité. Il examine, en particulier, dans ce cadre, les rapports annuels préconisés par la réglementation bancaire (règlement 97.02, art. 42 et 43) avant présentation au Conseil.

Le Comité des rémunérations

Il propose au Conseil toutes questions relatives au statut personnel des mandataires sociaux, notamment leurs conditions de rémunération et de retraite, dans le cadre de la politique du Groupe en ce domaine.

Gestion des conflits d'intérêts

Conformément aux statuts, les conventions intervenant entre la Société et l'un des membres du conseil d'administration ou le directeur général et plus généralement toute personne visée à l'article L. 225-38 du code de commerce sont soumises à la procédure d'autorisation préalable par le conseil d'administration puis d'approbation a posteriori par l'assemblée générale des actionnaires dans les conditions légales et réglementaires. Les conventions portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales ne sont pas soumises à cette procédure.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mode de désignation

Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable.

En application de l'article L.512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

Pouvoirs

Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Il représente la Banque Populaire du Sud-Ouest dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes de la Société est exercé par au moins deux commissaires aux comptes, titulaires et deux commissaires suppléants, désignés et exerçant leur mission dans les conditions prévues par la loi. Les honoraires des commissaires aux comptes sont fixés dans les conditions prévues par les dispositions réglementaires.

PHILIPPE HUBERT AUDIT :

représenté par *Emmanuel Gadret*
et *Damien Leurent*
19, boulevard Alfred Daney - BP 60094,
Bordeaux Cedex, 33041, France

AUDIAL :

représenté par *Frédéric Quennepoix*
21, Avenue Ariane - BP 20023
33702 MERIGNAC Cedex

Banque, des rapports d'inspection de BPCE et de la commission bancaire. Il formule un avis sur le choix des commissaires aux comptes, veille à leur indépendance, examine leur programme d'intervention ainsi que leurs recommandations et les suites données par la direction générale. Il se réunit au moins deux fois l'an en présence des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit et des risques

Il assiste le Conseil dans la maîtrise de ses risques sur base sociale et consolidée. Cette mission comporte trois volets, conformément à la réglementation bancaire :

- l'analyse, au moins deux fois par an, des principales zones de risques (à l'exclusion de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et des enseignements tirés de leur surveillance (en application du règlement CRBF n°9 7.02, article 39) ; Il examine, en particulier, dans ce cadre, les grandes orientations de la politique de crédit de la banque (marchés, division unitaire et sectorielle, qualités), les limites de risques et les conditions dans lesquelles elles sont respectées ;

Contexte de l'activité

■ ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

“ Une conjoncture incertaine, un profil de reprise heurté. ”

2009 : un début d'année marqué par une crise à son paroxysme ...

Après une baisse d'activité déjà forte fin 2008, le premier trimestre 2009 se traduit par une profonde récession des économies avancées et une contraction brutale du commerce mondial. Cette crise impacte de plein fouet les activités bancaires. Les tensions demeurent aiguës sur les marchés financiers, confirmant l'aversion au risque des investisseurs.

... suivi de quelques signes d'accalmie ...

Grâce à la mise en œuvre des plans de relance par les gouvernements, les banques centrales ou le FMI, la sortie de récession se confirme au cours des trimestres suivants. Le fonctionnement des marchés financiers s'est ainsi amélioré, permettant le retour progressif à des conditions normalisées de financement de l'économie réelle. Les marchés immobiliers semblent également se ressaisir après la violente crise qu'ils ont traversée. Les prix et les volumes de transaction se redressent aux États-Unis et au Royaume-Uni. En France, les prix des logements anciens se sont stabilisés au troisième trimestre et les stocks de logements neufs diminuent grâce au rebond des ventes. Enfin, le PIB des économies avancées croît de nouveau, après plusieurs trimestres consécutifs de baisse.

... dans un contexte qui demeure incertain.

Ces signes d'amélioration restent cependant fragiles, comme le montrent les divergences de perspectives entre pays ou entre secteurs d'activité. Les moteurs de croissance (demande des entreprises, consommation des ménages) peinent à redémarrer, ralentis par certains freins (surcapacités de production, croissance du chômage, endettement des ménages, etc).



■ FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Groupe BPCE

Le projet de rapprochement, initié en octobre 2008 par les Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire, s'est poursuivi au premier semestre 2009, sous la conduite de François Pérol, nommé directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), pour se concrétiser au terme d'un calendrier ambitieux.

Les étapes nécessaires à la naissance du deuxième acteur bancaire français se sont ainsi succédées, pour se conclure par l'approbation des assemblées générales extraordinaires de la BFBP, de la CNCE et de BPCE SA le 31 juillet dernier et par la constitution du Groupe BPCE.

Depuis le 3 août 2009, BPCE SA est détenue à parité par les 20 Banques Populaires et les 17 Caisses d'Épargne après apport à une structure commune des activités de leurs organes centraux et des principaux actifs de la BFBP et de la CNCE. Le nouveau groupe bénéficie par ailleurs d'un apport en fonds propres de l'État français, avec :

- 4,05 milliards d'euros de titres super subordonnés émis par la CNCE et la BFBP entre le quatrième trimestre 2008 et le deuxième trimestre 2009 et apportés à BPCE SA ;
- 3 milliards d'euros d'actions de préférence sans droit de vote émises le 31 juillet 2009 par BPCE SA.

Acquisition de 100% du capital du Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO) et de la Banque Pelletier

Le Groupe Banque Populaire avait acquis en juillet 2008 sept banques régionales : la Société Marseillaise de Crédit (SMC), la Banque Chaix, la Banque de Savoie, la Banque Marze, la Banque Dupuy de Parseval, le Crédit Commercial du Sud-Ouest et la Banque Pelletier. Excepté SMC, détenue à 100% par BPCE SA, les banques régionales sont détenues en totalité (depuis le 24 juin 2009) par quatre Banques Populaires.

Après avoir acquis en juillet 2008 51% du capital du CCSO et de la Banque Pelletier, la BPSO a ainsi acquis les 49% qui restaient détenus par la Banque Fédérale des Banques Populaires le 24 juin 2009 et est donc actionnaire à 100% de ces deux établissements.

Conclusion des travaux de valorisation des titres de participation BP Participations

Les conclusions des travaux de valorisation, dans le contexte de l'arrêt des comptes annuels, ont conduit à constater une dépréciation sur les titres de participation BP Participations, détenus par les Banques Populaires.

Lancement d'un chantier d'efficacité opérationnelle dans chacune des 4 banques du périmètre BPSO

Afin d'optimiser le fonctionnement des quatre banques du périmètre BPSO et ce, conformément aux grands objectifs du plan stratégique commun appelé plan ESOPE (Ensemble Sud-Ouest. Pour Entreprendre), un chantier de recherche d'efficacité opérationnelle a été lancé en 2009.

ROME (Recherche d'Optimisation Modernisation et Efficacité) doit se terminer en 2010. Son objectif est de contrôler les frais de fonctionnement tout en recherchant à produire des services et prestations de qualité dans un cadre sécurisé et dans le respect du pacte social des entreprises.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Malgré le contexte agité de 2009, un nombre croissant de sociétaire a marqué sa confiance dans le modèle de banque coopérative régionale. Ainsi, le capital social détenu par les sociétaires de la BPSO a augmenté de plus de 29,5 millions d'euros en 2009.



Activités et résultats

■ ACTIVITÉS DE LA BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST

Les dépôts clientèle

Par rapport à 2008, les encours moyens de dépôts collectés auprès de la clientèle sont restés quasiment stables avec un recul de -0,59%.

Les dépôts à vue (essentiellement composés des soldes créditeurs des comptes chèques) évoluent de +0,52%, les comptes d'entreprises et professionnels (-0,22%) ayant plus souffert que ceux des particuliers (+4,79%). L'épargne monétaire progresse globalement de +21,15%. Les encours sur livrets gagnent +26,16%, nos clients restant plus que jamais sensibles, dans le

contexte de 2009, à ces placements qui offrent à la fois une parfaite sécurité et une totale disponibilité avec un rendement supérieur à l'inflation, le tout dans un cadre fiscal souvent favorable (cas notamment des Livrets A, LEP, CEL, LDD ou livrets jeunes). Les encours collectés sur les livrets A suite à la banalisation de ce support s'élevèrent en fin d'année à près de 84 millions d'euros. L'épargne contractuelle (Plans d'Épargne Logement et dérivés) est en léger repli (-0,26%) mais devrait retrouver de l'attrait depuis la mi-année puisque le taux du PEL n'a pas baissé ; l'épargne long terme progresse de +53,74% grâce au succès des comptes à terme Fidélis 5 ans et 10 ans. Les dépôts à terme courts diminuent de -60,48% après une très importante collecte sur la fin

2008 et dans un contexte de forte baisse des taux courts en 2009. Au total, les ressources clientèle gérées de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élevèrent en moyenne en 2009 à 3 milliards 900 millions d'euros dont 33,9% investis sur des supports d'assurance-vie ou financiers.

Les emplois

En 2009, la Banque Populaire du Sud-Ouest a distribué plus de 940 millions d'euros de crédits aux particuliers, professionnels, agriculteurs, viticulteurs et entreprises de la région, finançant ainsi près de 21 500 projets personnels et investissements professionnels régionaux. La BPSO n'avait jamais financé autant de projets en une année, preuve de sa volonté d'accompagner la relance de l'économie régionale malgré un contexte tumultueux. Les capitaux prêtés se répartissent entre des prêts immobiliers (42,5%), des prêts aux professionnels, agriculteurs, viticulteurs ou entreprises (45%) et des prêts à la consommation (12,5%).

Compte tenu de ces réalisations, les encours moyens de prêts en 2009 s'élevèrent à 3 milliards 641 millions d'euros auxquels il faut ajouter 355 millions de financements par caisse et escompte en majeure partie utilisés pour financer les cycles d'exploitation des entreprises, agriculteurs et professionnels.

La moyenne des encours de crédits mis à disposition de nos clients en 2009 s'éleva à 3 milliards 996 millions d'euros avec une progression de +6,42%, ce qui confirme que la BPSO, fidèle à ses valeurs, a continué à travailler avec les acteurs de l'économie régionale.

Les nouveaux clients

23 745 nouveaux clients ont rejoint la Banque Populaire du Sud-Ouest, répartis en 19 293 particuliers et 4 452 professionnels, agriculteurs et entreprises. Le nombre de clients progresse donc de +3,46% pour s'élever en décembre 2009 à 235 424.

Clientèles privées grand public

En 2009, notre banque a poursuivi son développement en accueillant 19 293 nouveaux clients particuliers (dont 1/3 de jeunes), soutenue efficacement par ses deux partenaires que sont la Casden et l'ACEF. Le nombre de nos clients particuliers a ainsi progressé de +3,1% pour s'établir à 222 973. Les ressources monétaires reculent de -5,42%, entraînées par le reflux des encours de CAT (compte à terme) pénalisés à la fois par la faiblesse des taux de marché et par la volonté de la banque de ne pas les «sur-rémunérer». A contrario, les dépôts à vue progressent de +5,23%, l'épargne liquide de +26,37% et l'épargne long terme de +54,71%. Si l'épargne financière régresse de -1,01%, l'assurance vie progresse de +5,68% et les portefeuilles titres reculent quant à eux de -11%. En matière de crédits, 2009 a été un millésime atypique avec des niveaux de taux d'intérêt historiquement bas mais qui n'ont pu à eux seuls dynamiser une demande restée

globalement atone (en période de crise, les ménages repoussent par prudence leurs investissements). En matière de prêts à la consommation, malgré un marché français en recul de plus de -13%, notre banque a augmenté sa production de prêts personnels (113 M€ contre 107 M€ en 2008) en permettant à ses clients de financer près de 10 000 projets ; elle a mis en place plus de 4 000 dossiers de crédits renouvelables Créodis. En revanche, la banque n'a pu éviter le recul de sa production de prêts immobiliers (368 M€ contre 459 M€ en 2008), étant directement impactée par le fort recul des transactions immobilières au 1^{er} semestre 2009. Malgré un bon 2^{ème} semestre, le recul des mutations sur l'année est de l'ordre de -25 à -30% comparativement aux années 2006/2007. En nombre de dossiers, l'activité a bien progressé, tirée par la production des PREVAIR pour financer les projets photovoltaïques. En matière de bancassurance, la banque a poursuivi ses efforts d'équipement, tant en assurance IARD qu'en prévoyance, afin d'offrir une gamme complète à sa clientèle. En IARD, 6 000 nouveaux contrats ont été produits grâce à une offre très compétitive portant le nombre de nos contrats à 22 320. En matière de prévoyance (hors Prudimieux), les affaires nouvelles ont progressé de +50% et le portefeuille de 29,61% (9 805 contrats en stock). Sur le pôle services, 15 632 Conventions Équipage ont été commercialisées, portant notre stock à près de 88 000. Le parc monétique s'établit à 128 141 cartes pour les particuliers avec une progression nette du stock de 5,61%.

Commercialement, l'année aura été marquée par le lancement du Livret A (28 000 en stock), du CAT Fidelis 5 ans, du cautionnement SACCEF pour les prêts immobiliers, de l'enrichissement de notre offre Internet (vente en ligne de produits, dématérialisation des extraits de compte), du partenariat Foncia et d'une offre régulière en matière de fonds garantis à fenêtre.

Clientèles privées patrimoniales

Grâce au travail concerté de nos agences, des acteurs de la filière Gestion Privée, la progression des clients patrimoniaux a atteint près de +2,1% en 2009 malgré un début d'année difficile sur les marchés financiers. 2009 est une année charnière avec la mise en place effective d'une nouvelle filière gestion privée de la Banque Populaire du Sud-Ouest. Dans un environnement juridique, fiscal et financier chaque jour plus complexe, la banque a souhaité apporter à sa clientèle privée un haut niveau d'expertise et de conseil dans la gestion patrimoniale. Elle a renforcé la filière de 13 collaborateurs, les conseillers patrimoniaux agence, afin d'accompagner quotidiennement nos clients dans leur stratégie patrimoniale. Ce dispositif renforce l'existant avec la présence des conseillers en gestion de patrimoine dans les directions de groupe et centres d'affaires entreprises. Notre banque se mobilise notamment auprès des professionnels, professions libérales et des chefs d'entreprises dans une optique de double relation, et, en particulier, dans l'accompagnement de la transmission d'entreprise, tant en matière d'ingénierie financière que d'ingénierie patrimoniale avec plusieurs experts dédiés et situés au siège social à Bordeaux. Cette année restera pour nos épargnants comme l'année de l'effondrement des taux des placements courts termes et monétaires, contrebalancé par une meilleure rémunération de l'épargne moyen long terme, après une année 2008 qui a connu une baisse très brutale des marchés financiers. La commercialisation de nos offres de défiscalisations financières (FCPI, FIP, SOFICA) au titre de l'impôt sur le revenu, mais aussi pour la seconde année au titre de l'ISF s'est poursuivie, rencontrant un vif succès auprès de nos épargnants. Pour élargir sa gamme, notre banque a mis à disposition une offre immobilière de défiscalisation grâce au dispositif Scellier : Fructirésidence. Cette SCPI permet d'investir dans l'immobilier résidentiel et de profiter d'une réduction d'impôts dès son acquisition en

contrepartie d'un placement de long terme (13 ans). Des innovations, avec notamment Fructifrance Immobilier qui vient enrichir l'offre immobilière déjà proposée et qui présente des avantages spécifiques : les Banques Populaires sont parmi les tous premiers établissements à disposer de ce type de produit, offrant aux particuliers un accès à l'investissement indirect en immobilier de commerce et bureaux. Fructifrance Immobilier se distingue de l'offre traditionnelle d'épargne financière en offrant une distribution régulière de revenus.

Professionnels

C'est dans un contexte économique particulièrement difficile que nous avons évolué en 2009 sur le marché des professionnels. L'objectif était de maintenir notre dynamique d'accompagnement de porteurs de projets mais également de soutenir nos clients dans cette période de récession compte tenu des enjeux en termes d'emplois sur nos territoires. Au cours de l'exercice, nous sommes entrés en relation avec plus de 4 200 nouveaux professionnels, soit une progression de +3,19%. L'Artisanat et le Commerce, marchés historiques de notre banque, étaient représentés mais nous avons accru notre effort de conquête sur les professionnels libéraux au cours de l'exercice. Ceci a été possible grâce à la mobilisation de notre réseau d'agences et à la faveur d'une offre dédiée baptisée Atout Libéral enrichie et renouvelée. Cette offre vise à répondre aux besoins spécifiques et diversifiés de cette clientèle tant sur le plan professionnel que privé. Plus généralement, c'est l'expertise de nos services du siège, agence internationale et pôle ingénierie sociale notamment, ainsi que les filiales de notre Groupe qui ont été mobilisées au service de notre clientèle. Enfin, en matière d'assurance IARD (multirisque pro), la réorganisation de notre modèle de distribution a porté ses fruits en 2009. Au cours de l'exercice, nos réalisations ont augmenté de +51% et le portefeuille de +14,6%.

Associations

Naturellement proche des associations par sa proximité avec le secteur de l'économie sociale, la Banque Populaire du Sud-Ouest est un partenaire pour qui la solidarité et les valeurs mutualistes constituent des fondamentaux.

En 2009, notre banque a poursuivi son développement sur ce marché avec 431 nouvelles entrées en relation. 5 300 associations sont clientes de notre banque, soit une progression de +9% par rapport à 2008. Notre convention Association, complète et spécifique, apporte des solutions adaptées pour une gestion simple et efficace.

Avec 640 nouvelles souscriptions en 2009, 60% de nos clients associatifs en bénéficient. Notre présence renouvelée lors des salons des Comités d'Entreprises de Bordeaux et de Pau nous permet également de mettre en avant nos offres Associations et Partenaires en faveur des salariés.

Entreprises, Agriculture et Viticulture

L'année 2009 restera dans les mémoires des agriculteurs et des sylviculteurs aquitains. Le 24 janvier, la tempête KLAUS dévastait le massif forestier en occasionnant des dégâts considérables aux exploitations agricoles. Dès le lendemain, face à la catastrophe qui a durement touché notre région, la Banque Populaire du Sud-Ouest, fidèle à ses valeurs coopératives, a mis en place des mesures exceptionnelles destinées à ses clients et plus globalement aux habitants de la région. Les collaborateurs se sont mobilisés pour recevoir et accompagner leurs clients et sociétaires tant en matière d'assurances que de financement. Plus de 100 dossiers ont été constitués avec des procédures simplifiées permettant ainsi à nos clients de faire face aux urgences. Parallèlement, la Banque Populaire du Sud-Ouest a soutenu la filière Bois par l'octroi de crédits destinés au stockage des bois de tempêtes à hauteur de 32 M€.

Notre banque a également activement participé au

Plan de Soutien Exceptionnel à l'Agriculture proposé en novembre par le Président de la République Nicolas SARKOZY et le Ministre de l'Agriculture Bruno LEMAIRE.

Les entreprises ont pour leur part subi les contrecoups de la crise amorcée en 2008. Malgré ce contexte chahuté, nos chargés d'affaires entreprises et agriculture, attentifs aux besoins de leurs clients, ont continué à les accompagner, nous en voulons pour preuve la croissance de nos crédits (+4,5 % pour les crédits court terme dont l'objet est de financer le cycle d'exploitation des entreprises et +9,2% pour les crédits moyen long terme qui ont permis de financer 1 500 projets).

La volonté de notre banque de conseiller au mieux nos dirigeants d'entreprises et d'exploitations agricoles, s'est traduite par le renforcement de l'expertise en gestion privée aux côtés de nos chargés d'affaires, complétant ainsi les diverses expertises mises à leur disposition : agence internationale, ingénierie financière et sociale... La clientèle Institutionnelle et collectivités territoriales trouve également un accompagnement dédié avec la structuration d'un dispositif adapté.

Malgré la crise immobilière concomitamment à la crise financière, la BPSO a poursuivi son activité de financement de la promotion immobilière, quoique qu'elle se soit normalement réduite courant 2009, et a actuellement plus de 200 opérations en cours de financement sur ses 3 départements.

Informatique

L'activité 2009 a mis l'accent sur la recherche et la mise en œuvre d'actions de rationalisation des coûts informatiques et téléphoniques.

Ainsi, une révision complète des contrats de maintenance des automates a été opérée pour un meilleur service à la clientèle. De nouvelles modalités de maintenance des imprimantes de nos agences et une gestion optimisée des consommables associés ont été mises en place.

Les espaces de stockage informatique, production et décisionnel, ont été rationalisés. Le nombre d'ordinateurs personnels a été mis en cohérence avec nos besoins, les fax physiques ont été supprimés en agence au bénéfice d'équipements multifonctions. Les coûts des appels fixes vers mobiles ont été réduits de 25%. L'ensemble de ces actions a permis de dégager des économies substantielles.

D'autres études à échéance 2010 ou 2011, et au bénéfice de nouveaux gains fonctionnels et économiques.

D'autres études à échéance 2010 ont été lancées en vue de nouveaux gains fonctionnels et économiques, comme l'externalisation de la maintenance des matériels agence, la participation au programme BPCE d'optimisation des dépenses externes sur le segment d'achats informatiques et automates bancaires ou encore l'opportunité d'un passage à la TOIP (Téléphonie s'appuyant sur le protocole Internet).

Enfin, la mise en œuvre d'une passerelle « anti pourriels » et des exercices de reconstruction sont venus renforcer notre niveau de sécurité.

Des développements spécifiques importants sont venus accompagner les maîtrises d'ouvrage Banque sur la gestion des réclamations clients et le pilotage commercial.

Organisation Générale

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre des projets d'efficacité opérationnelle. Le projet ROME (Recherche d'Optimisation, de Modernisation et d'Efficacité opérationnelle), a ainsi été lancé en avril 2009 sur l'ensemble des fonctions bancaires de la BPSO.

Il a conduit à l'identification de près de 260 actions réparties sur toutes les directions de la banque, permettant des gains de productivité, une amélioration de la qualité de nos traitements ou bien une meilleure

fluidité de nos processus. Sa mise en œuvre, dès le mois de septembre, a permis de tirer les premiers bénéfices sur l'année 2009 et se poursuivra sur l'année 2010.

Ces travaux d'efficacité ont été relayés au niveau de nos filiales et banque adossée :

- nous avons ainsi accompagné sur le plan méthodologique la Banque Pelletier dans son projet de recherche d'efficacité commerciale ;
- la Caisse Régionale de Crédit Maritime a également lancé un projet d'optimisation de ses fonctions siège et d'amélioration de l'efficacité commerciale de son réseau, qui a reçu le soutien appuyé de l'organisation générale BPSO. Enfin, nous avons lancé avec le CCSSO, en prévision de sa migration sous l'informatique iBP, les travaux visant à dessiner les mutualisations possibles de nos activités centralisées.

Qualité

La démarche qualité avec un objectif d'amélioration permanente de nos prestations et de nos services à la clientèle a été poursuivie en 2009. Ainsi 346 actes d'amélioration ont été engagés en 2009 (140 demandes qualité, 134 actions issues des comités et 72 actions programmées par les Directions), soit une volumétrie identique à 2008.

Par ailleurs :

- la Direction Qualité conduit le chantier transversal de réingénierie du traitement des réclamations clientèle. Ceci, afin d'améliorer cette composante importante de la qualité de service rendu à notre clientèle ;
- enfin, la Direction Qualité a été associée à la mise en œuvre de l'enquête de satisfaction et d'attentes clientèle pour la troisième année consécutive et représente les Banques Populaires régionales au sein du groupe projet BPCE chargé de mettre en place le baromètre national de satisfaction commun aux deux réseaux.

Ressources Humaines

34 collaborateurs nous ont rejoints en 2009 dont 6 issus du Groupe. L'effectif total à fin d'année est de 1 009 collaborateurs. En 2009, conformément à l'accord national signé en 2007, la BPSO a accueilli 6 personnes en situation de handicap et des aménagements de postes ont été réalisés. L'évolution de carrière reste un outil privilégié pour valoriser et accompagner l'évolution de nos salariés. En 2009, la campagne d'entretien d'appréciation a permis à chacun de s'exprimer sur ses souhaits de formation et d'évolution. L'analyse et le traitement des entretiens permet, actuellement, à certains de nos collaborateurs d'évoluer vers le nouveau métier de conseiller patrimonial. En complément, 130 entretiens de carrière à la DRH ont été réalisés. Pour accompagner la montée en compétence de nos collaborateurs, la banque a délivré près de 33 000 heures de formation, avec une part significative d'actions liées aux techniques bancaires et assurances et un développement confirmé de la personnalisation de la formation. Le bon niveau de dialogue social a permis la signature de 6 accords (ou avenants) dont un accord relatif à l'emploi des seniors.



RÉSULTATS FINANCIERS

La Banque Populaire du Sud-Ouest (BPSO) présente en 2009 des comptes consolidés avec ses SCI, SAS, la Caisse de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest (CMLSO), le Crédit Commercial du Sud-Ouest (CCSO) et la Banque Pelletier. Le CCSO et la Banque Pelletier sont consolidés à 51% sur le premier semestre et en totalité ensuite, la BPSO ayant acquis les 49% de capital détenus par la BFBP. En 2008, le CCSO et la Banque Pelletier étaient consolidés à hauteur de 51% sur le seul second semestre. Les informations relatives aux comptes consolidés sont données dans les encadrés.

Le produit net bancaire

Comme indiqué plus haut, les encours de crédits distribués à la clientèle ont progressé de +6,42% en 2009, mais cette hausse des volumes est accompagnée d'une baisse significative des taux sensible tant sur les prêts que sur les financements court terme. Cette baisse des taux explique que les produits d'intérêts des crédits clientèle baissent de -4,21%. Le volume des ressources monétaires (hors assurance-vie et placements financiers) confiées par ses clients à la BPSO est resté stable en 2009 (-0,36%). Par contre, sa composition a varié ; ainsi la part des dépôts à terme est passée de 23% à 15%. Ce net recul de la part la plus chère des ressources monétaires, accompagné par la baisse des taux réglementés (livrets) réduit la charge d'intérêts clientèle de la BPSO qui recule donc de -24,73%. La hausse plus rapide des crédits que des ressources monétaires, ainsi que l'acquisition des 49% du CCSO et de la Banque Pelletier qui restaient détenus par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) ont accru le recours de la Banque Populaire du Sud-Ouest à des emprunts de trésorerie. Mais la forte baisse des taux enregistrée sur le marché monétaire suite aux actions concertées de la Banque Centrale Européenne et de l'État Français permet à la charge de trésorerie de la BPSO de rester quasi-stable à +2,52%.

Compte tenu de ces éléments, la marge d'intérêts 2009 de la BPSO s'élève à 104,955 millions d'euros en progression de +8,40%.

Les commissions progressent de 4,85% en 2009 notamment sous l'effet de l'augmentation du nombre de clients (+3,46%) et d'une offre de produits et services régulièrement améliorée dans le respect le plus strict de la réglementation, tout en recherchant une qualité optimale à des tarifs équilibrés.

Après prise en compte des dividendes perçus essentiellement de la BFBP, du CCSO et de la Banque Pelletier et des éléments divers de PNB (essentiellement des reprises de provisions sur titres de placement), le produit net bancaire 2009 de la BPSO s'élève à 176,246 millions d'euros en progression de +11,11%.

La marge d'intérêts consolidée s'élève à 157 924 K€ et les commissions nettes à 105 991 K€ pour un PNB consolidé de 266 670 K€ (+24,75%).

Le résultat brut d'exploitation

Tout en continuant à mener des chantiers importants pour son avenir (arrimage opérationnel du CCSO et de la Banque Pelletier, lancement d'un chantier d'optimisation de l'efficacité opérationnelle du Siège de la BPSO, déploiement d'une nouvelle méthode d'organisation commerciale afin de mieux répondre aux attentes de sa clientèle...), la BPSO a veillé à maîtriser la croissance des amortissements et frais généraux qui progressent de +2,79% pour s'élever à 109,138 millions d'euros.

Le Résultat Brut d'Exploitation est donc de 67,108 millions d'euros en progression de +27,94%.

Les frais généraux et amortissements consolidés s'élèvent à 176 194 K€ (+18,72%) pour un Résultat Brut d'Exploitation consolidé de 90 476 K€ (38,45%).

Le résultat d'exploitation et le résultat courant avant impôts

Les dotations nettes aux risques de crédit sont en 2009 de 19,211 millions d'euros en augmentation de +88,41% par rapport à 2008. Ce montant important est la contrepartie de la volonté affichée de la BPSO de continuer à prêter, et donc de tenir son rôle d'accompagnement de l'économie régionale, malgré un contexte économique difficile. Le résultat d'exploitation s'élève donc à 47,897 millions d'euros en hausse de +13,35%. Le résultat net sur actifs immobilisés est de -3,690 millions d'euros essentiellement dus à une provision pour dépréciation sur des titres BP Participations (détenus par l'ensemble des Banques Populaires), ce qui amène le résultat courant avant impôts à 44,207 millions d'euros (+3,24%).

Le coût du risque consolidé s'élève en 2009 à 35 661 K€ pour un résultat d'exploitation consolidé de 54 815 K€ (+8,05%). Après 3 751 K€ de charges sur actifs immobilisés, le résultat courant avant impôts consolidé est de 51 064 K€ (-0,46%).

Le résultat net

Après une dotation en Fonds pour Risques Bancaires Généraux et provisions réglementées de 0,317 millions d'euros, et après un impôt sur les sociétés de 13,808 millions d'euros, le résultat net s'établit à 30 078 millions d'euros, en progression de +7,37%.

Synthèse du résultat net au cours des 5 derniers exercices :

En k€	2005	2006	2007	2008	2009
Résultat Net	24 043	26 653	29 139	28 014	30 078

En 2009, en consolidé, l'impôt sur les Sociétés est de 16 877 K€ et la reprise globale de FRBG/FRS de 926 K€. Après comptabilisation des amortissements d'écarts d'acquisition de la Banque Pelletier et du Crédit Commercial du Sud-Ouest (6 324 K€) et la prise en compte des intérêts minoritaires (2 115 K€), le résultat net part du groupe est de 26 674 K€ (-9,91%).

■ BILAN CONSOLIDÉ ET VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2009
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	4.1	1 590 680	900 656
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4.2	5 726 252	5 905 977
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	4.3	0	0
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	4.4	421 678	416 739
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	4.5	162 673	161 127
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	4.6	88 737	87 783
ÉCARTS D'ACQUISITION	4.7	84 967	157 361
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	4.8	148 906	127 676
TOTAL DE L'ACTIF		8 223 893	7 757 319

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2009
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	4.1	2 145 535	2 262 313
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4.2	4 100 894	4 243 820
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	4.9	1 131 078	323 484
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	4.10	137 412	146 781
ÉCARTS D'ACQUISITION	4.7	0	0
PROVISIONS	4.11	30 855	32 734
DETTES SUBORDONNÉES	4.12	80 076	127 113
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	4.13	60 285	59 359
INTÉRÊTS MINORITAIRES	4.14	43 911	0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.14	493 847	561 715
Capital souscrit		195 347	243 237
Primes d'émission		86 141	86 141
Réserves consolidées et autres		182 751	205 663
Résultat de l'exercice		29 607	26 674
TOTAL DU PASSIF		8 223 893	7 757 319

En milliers d'euros

HORS BILAN	Notes	31/12/2008	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	5.1	550 694	639 325
Engagements de garantie	5.1	336 629	293 571
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	5.1	0	0
Engagements de garantie	5.1	859 053	975 855
Engagements sur titres		0	0

■ VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS 2009

En milliers d'euros

	Capital	Primes d'émission	Réserves consolidées et autres	Autres	Capitaux propres (hors FRBG)	FRBG	Capitaux propres	Intérêts minoritaires
Capitaux propres au 31/12/2008 (après affectation)	195 347	86 141	205 361		486 849	60 285	653 807	43 911
Augmentation de capital	47 890				47 890		47 890	
Prix d'acquisition net des titres Banque Pelletier et CCSO			(124 744)		(124 744)			
Écart d'acquisition			78 718		78 718		78 718	
Changements de méthode Dotation nette au FRBG				(926)			(926)	
Autres variations			302		302			
Réserves Pelletier et CCSO			46 026		46 026		46 026	(43 911)
Capitaux propres au 31/12/2009 avant résultats	243 237	86 141	205 663		535 041	59 359	594 400	
Résultat de la période Distribution			26 674		26 674		26 674	
Capitaux propres au 31/12/2009	243 237	86 141	232 337		561 715	59 359	621 074	

Fonds propres et solvabilité

Les fonds propres prudentiels consolidés de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élèvent à 439,4 millions d'euros dont 133,4 millions de Certificats Coopératifs d'Investissement et primes d'émission, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du versement d'un intérêt de 5 436 208,03 euros aux parts sociales et de 1 544 880,00 euros aux Certificats Coopératifs d'Investissement.

Le capital de la BPSO est détenu par ses 99 786 sociétaires pour 152,7 millions d'euros (hors SAS Sociétariat BPSO), et par Natixis avec des Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) sans droit de vote pour 47,2 millions d'euros (souscrits avec une prime d'émission liées aux CCI de 86,1 millions d'euros).

L'amélioration de ses fonds propres prudentiels permet à la Banque Populaire du Sud-Ouest d'avoir un ratio européen de solvabilité consolidé de 11,01% pour un minimum requis de 8%. Le ratio de liquidité de la BPSO au 31 décembre 2009 ressort à 134% pour une obligation minimum de 100%.

Contrôle interne et Gestion des risques

Les éléments relatifs à cette partie du rapport financier sont inclus dans le rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil d'Administration et les procédures de contrôle interne (art. L225-37 et L225-68 du code de commerce).

Événements postérieurs à la clôture et perspectives

Aucun élément significatif postérieur à la date de clôture des comptes ne modifie leur appréciation.

Le niveau de la marge d'intérêt sera influencé par le niveau des taux et le contexte économique. Les taux courts étant anticipés à des niveaux proches de ceux du second semestre 2009, la marge d'intérêts devrait progresser en 2010.

La production de crédits dépendra de la vigueur de la reprise économique et donc de la demande de financements, la BPSO (comme le CCSO, la Banque Peletier et le CMLSO) ayant décidé de continuer à accompagner l'économie régionale en 2010.

Les travaux menés pour augmenter régulièrement le nombre de clients et leur proposer des produits et services adaptés à leurs besoins devraient permettre d'anticiper une hausse des commissions.

La bonne maîtrise des frais généraux et la recherche de la meilleure efficacité opérationnelle dans le respect des équilibres sociaux et de la qualité des prestations restent des objectifs importants en 2010, ainsi que le contrôle du coût du risque dans un contexte économique agité.

Éléments complémentaires

ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES PRINCIPALES FILIALES

Le portefeuille de participations de la Banque Populaire du Sud-Ouest s'élève à 434,2 millions d'euros, principalement constitué de titres BPCE, Crédit Commercial du Sud-Ouest, Banque Pelletier et d'une participation

de 13 millions d'euros dans la Caisse Régionale du Crédit Maritime du littoral du Sud-Ouest.

En 2009, le Crédit Commercial du Sud-Ouest a réalisé un produit net bancaire (PNB) de 56,123 millions d'euros (M€) pour un résultat net de 6,750 M€ ; le PNB de la Banque Pelletier a été de 16,436 M€ pour 2,461 M€ de résultat net et celui de la Caisse Régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest de 23,117 M€ pour un résultat net de 1,226 M€.

RAPPEL CONCERNANT LES CCI (CERTIFICATS COOPÉRATIFS D'INVESTISSEMENT)

Natixis détient 20% du capital de la BPSO, sans droit de vote, sous forme de CCI (Natixis détient de la même façon 20% du capital de toutes les Banques Populaires régionales et de toutes les Caisses d'Épargne régionales). Les CCI ont une valeur nominale de 8,50 €. Au total, l'investissement de Natixis dans les fonds propres de la BPSO est de 5 558 822 CCI à 8,50 € et de 86 136 438,44 € de primes d'émission soit 133 386 K€.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

En K€	2005	2006	2007	2008	2009	
Capital en fin d'exercice						
Capital social (dt SAS Sociétariat BPSO)	en K€	79 453	93 000	93 000	141 000	189 000
Nbre de parts sociales émises	en milliers	9 347	10 941	10 941	16 588	22 235
Nbre Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émis	en milliers	0	2 735	2 735	4 147	5 559
Capitaux propres prudentiels**	en K€	239 970	385 427	415 450	446 768	439 407
Opérations et résultat de l'exercice	en K€					
Produit net bancaire		144 048	153 729	164 461	158 624	176 246
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations		52 343	55 993	64 930	50 970	50 928
Impôts sur les bénéfices		14 813	15 025	16 649	10 304	13 808
Participation des salariés au résultat de l'exercice		3 096	2 938	4 467	3 664	3 351
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		30 051	33 353	39 086	32 516	30 395
Intérêt distribué aux parts sociales		2 529	3 015	3 496	4 286	5 018*
Dividendes versés aux CCI		0	0	2 437	1 914	1 545
Résultat par part sociale + CCI	en €					
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et dépréciations		5,5997	4,0942	4,7477	2,4582	1,8323
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions		3,2149	2,4388	2,8580	1,5682	1,0936
Dividende attribué à chaque CCI		0,0000	0,0000	0,8908	0,4616	0,2779
Intérêt versé à chaque part		0,2762	0,2975	0,3188	0,2975	0,2550
Personnel						
Effectif des salariés inscrits au 31 décembre		938	976	997	1 010	1 009
Montant de la masse salariale de l'exercice	en K€	30 176	31 069	32 306	33 760	35 673
Montant des sommes comptabilisées au titre des ch. sociales	en K€	13 404	14 837	14 105	14 642	15 757

* sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale du versement d'un dividende de 0,255 € par part sociale.

** depuis 2008, capitaux propres prudentiels consolidés, le ratio de solvabilité étant observé sur base consolidée.

■ TABLEAU DES DÉLÉGATIONS ACCORDÉES POUR LES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET LEUR UTILISATION

	Plafond d'encours voté lors de l'AGE du 23/10/2006	Augmentation décidée lors du CA du 06/05/2008	Augmentation décidée	Situation au 31/12/2009
Parts sociales (dont SAS)	200 000 000	47 999 976	47 999 976	188 999 948
Certificats Coopératifs d'investissement	50 000 000	11 999 994	11 999 994	47 249 987

■ TABLEAU DES MANDATS EXERCÉS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Monsieur François BOYER DE LA GIRODAY

- Directeur Général de SEA-Cruise-France (filiale du Groupe SEA Invest France)
- Courtier Maritime Interprète Juré de l'Entreprise François BOYER DE LA GIRODAY
- Administrateur de NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT
- Administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest
- Vice-Président du Crédit Commercial du Sud-Ouest
- Vice-Président de la Banque Pelletier
- Président Honoraire de Congrès Expositions Bordeaux
- Gérant de la Compagnie Maritime de Transport et d'Affrètement

Madame Mireille BRACQ

- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux
- Vice-Présidente du Conseil National des Centres Commerciaux
- Administrateur du Crédit Commercial du Sud-Ouest

Monsieur Bernard DUPOUY

- Président Directeur Général du GROUPE DUPOUY SA
- Président Directeur Général des Établissements DUPOUY SBCC
- Vice président de Congrès Expositions Bordeaux
- Gérant de la SCI BADIMO
- Président du Crédit Commercial du Sud-Ouest

Monsieur Jean BERNARD

- Président Directeur Général de la SA Financière BERNARD
- Président Directeur Général de la SA Lucien BERNARD et Cie
- Président Directeur Général de la SA VALDRONNE
- Président de la Société GEDESA (Espagne)
- Administrateur de la SA WINE AND CO
- Membre du Comité de Gérance de la Société MILLESIMA USA LLC
- Représentant permanent de la SA FINANCIERE BERNARD, Administrateur de la SA MILLESIMA
- Représentant permanent de la SA FINANCIERE BERNARD, Administrateur de la SA SOBOVI
- Représentant de la SA FINANCIERE BERNARD, membre du Conseil de Gérance de la SC DOMAINE DE CHEVALIER
- Représentant permanent de la SA LUCIEN BERNARD et Cie, Président de la Société LUCIEN BERNARD Aguardentes (Portugal)

Monsieur Jean-Louis d'ANGLADE

- Président du Conseil de Surveillance de ABZAC Gestion
- Administrateur de ABZAC Canada Inc
- Administrateur du Comité des Foires et Expositions de Bordeaux
- Administrateur de Bricodeal

Monsieur Jean BOULON

- Gérant de la SCEA de SAINT MAMANS
- Gérant de GFR des Rives
- Gérant de la SCI de RAOULET
- Gérant de la SARL AGRI - LEYRE
- Gérant de la GFR de BERN
- Gérant de la GFR de RAVIGNAN

- Gérant de la SARL BERNARD Frères
- Gérant de la SCI LA SOLANA
- Président de la Banque Pelletier

Monsieur Alain BOY

- Gérant de la SARL BOY AUTOMOBILES
- Gérant de la SCI BOY
- Gérant de la SCI LES FRERES BOY
- Vice-Président de la Chambre des Métiers des Pyrénées Atlantiques

Monsieur Jean-Claude CIGANA

- Gérant de la SARL LE PUISATIER
- Co-Gérant de la SCI CICIMMO
- Co-Gérant de la SARL CIGOURGUE

Monsieur Patrick de STAMPA

- Gérant de la SCI MARTIN
- Co-Gérant de la SCI BONADO
- Co-Gérant de la SCI TRESPOEY
- Gérant de la SCI AZUR
- Gérant de la SARL VILLA NAVARRE
- Gérant de la SNC PDS Consulting
- Gérant de la SNC PDS Participation
- Gérant de la SNC NAVARRE INVESTISSEMENTS
- Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Pau

Monsieur Gérard HIRIGOYEN

- Directeur du Pôle en Sciences de Gestion Bordeaux

Monsieur Alain Pochon

- Président du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest
- Président Directeur Général de la SA Pochon
- Président de l'Association GRAND PAVOIS de La Rochelle
- Membre de la Commission de Surveillance du Grand Port de La Rochelle-Pallice
- Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Rochelle

Monsieur Paul SAINT-PEE

- Président du Tribunal de Commerce de Dax
- Co-gérant SARL SD21 Société de Développement Industriel et d'Investissement
- Co-gérant SARL De La Torre - Société de production d'électricité
- Administrateur du CIL des Landes 1%
- Administrateur de la SILAND Organisme de Construction et de Gestion Immobilière

Monsieur Michel SOROSTE

- Gérant de la SARL Michel SOROSTE
- Gérant de la SC.ERGETEOS

Monsieur Christian VERGES

- Directeur des affaires juridiques et des libertés publiques – Préfecture de la Gironde

Monsieur Dominique WEIN

- Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest
- Administrateur de NATIXIS EPARGNE FINANCIERE
- Administrateur de NATIXIS EPARGNE FINANCIERE GESTION
- Administrateur de la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions
- Membre de droit représentant la BPSO au CA de la Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel du Littoral du Sud-Ouest
- Vice-président et Administrateur représentant la BPSO au CA du Crédit Commercial du Sud-Ouest
- Vice-président et Administrateur représentant la BPSO au CA de la Banque Pelletier
- Administrateur représentant la BPSO d'INFORMATIQUE BANQUE POPULAIRE
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS Sociétariat BPSO
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS BPSO Transactions
- Administrateur représentant la BPSO de la SAS BPSO Participations
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM SOCAMA
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM SOCAMI
- Administrateur représentant la BPSO de la SCM SOPROLIB
- Administrateur de la Financière OCEOR
- Vice-Président de la Fédération Bancaire Française

**DÉCOMPOSITION DU SOLDE DES DETTES
FOURNISSEURS PAR DATE D'ÉCHÉANCE**

Dettes fournisseurs au 31/12/2009 : 9 562 974 euros

Dont

A échéance de - d'1 mois :	373 608 euros
A échéance de - de 2 mois :	6 927 370 euros
A échéance de - de 3 mois :	379 459 euros
A échéance de + de 3 mois :	882 537 euros

Projets de résolutions

Ordre du jour

Rapport de gestion du conseil
d'administration sur l'exercice 2009.
Rapport général et rapport spécial
des commissaires aux comptes.
Approbation des comptes
de l'exercice 2009 et quitus
aux administrateurs.
Affectation du résultat
de l'exercice 2009.
Renouvellement mandats
d'administrateurs.
Pouvoirs pour formalités de droit.

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution (*approbation des comptes*)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Deuxième résolution (*affectation des résultats*)

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le bénéfice de 30 077 944,95 € de l'exercice, de la manière suivante :

	Euros
Bénéfice de l'exercice	30 077 944,95
- Dotation à la réserve légale	- 1 503 897,00
Solde	28 574 047,95
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	22 220 200,17
Pour former un bénéfice distribuable de	50 794 248,12
Sur lequel l'assemblée décide d'attribuer aux :	
→ parts sociales, un intérêt de 3,00% soit	5 018 038,18
→ certificats coopératifs d'investissement, un dividende de 0,3026 €, soit	1 544 880,00
Le solde, soit	44 231 329,94
étant affecté au report à nouveau pour	26 231 329,94
et aux autres réserves pour	18 000 000,00

L'Assemblée Générale fixe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à 3,00% l'intérêt servi aux parts sociales, soit 0,255 € par part sociale, et à 0,278 € le dividende distribué pour chacun des 5 558 222 certificats coopératifs d'investissement. Cet intérêt ouvre intégralement droit à l'abattement de 40% pour les sociétaires personnes physiques. Le paiement des intérêts aux parts sociales et du dividende versé aux certificats coopératifs d'investissement sera effectué à partir du 30 juin 2010. La totalité de l'intérêt aux parts sociales et du dividende distribué aux certificats coopératifs d'investissement est payable en numéraire. Conformément à la loi, il est rappelé que le montant des distributions effectuées au titre des trois exercices précédents, ainsi que celui des revenus éligibles à la réfaction, ont été les suivants :

Exercices	Intérêts part sociale	Abattement de 40% (personnes physiques)
2006	0,2975 €	0,119 €
2007	0,31875 €	0,1275 €
2008	0,2975 €	0,119 €

Troisième résolution (comptes consolidés)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Louis d'Anglade vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Cinquième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude Cigana vient

à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Sixième résolution (renouvellement mandat administrateur)

L'Assemblée générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Alain Pochon vient à expiration ce jour, renouvelle ce mandat pour une nouvelle période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des sociétaires à tenir dans l'année 2015 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 et dans la limite d'âge fixée dans le règlement intérieur.

Septième résolution (pouvoirs)

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

■ ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Ordre du jour

Modifications apportées
aux articles 1, 8, 17, 18, 21, 23,
24, 25 et 36
des statuts
Pouvoirs
pour formalités de droit.

Première résolution (refonte des statuts)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requise pour les assemblées générales extraordinaires, décide d'adopter, dans son intégralité, le nouveau texte des statuts de la Société, qui intègre les modifications consécutives à la création de BPCE, nouvel organe central des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.
Ce nouveau texte est annexé aux présentes.

Deuxième résolution (pouvoirs)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant les présentes décisions, à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises.

NOUVEAU TEXTE DES STATUTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Article 1 : Forme de la société

La Société est une société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable régie par les articles L. 512-2 et suivants du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux banques populaires, la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération, les titres I à IV du livre II du code de commerce, le chapitre I^{er} du titre I du livre V et le titre III du code monétaire et financier, les textes pris pour leur application, ainsi que par les présents statuts. La Société est, en outre, soumise aux décisions de caractère général - et notamment à celle relative au système de garantie du réseau des banques populaires -, édictées par BPCE dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues par les articles L. 511-30, L. 511-31, L. 511-32, L. 512-12, L. 512-106, L. 512-107 et L. 512-108 du code monétaire et financier.

Article 8 : Capital social

Le montant maximum du capital social dans la limite duquel le capital effectif de la Société peut librement varier à la hausse ainsi que ses modalités d'augmentation sont fixées, sur le rapport du conseil d'administration et après autorisation de BPCE, par l'assemblée générale extraordinaire. Le capital effectif est augmenté par l'entrée de nouveaux sociétaires agréés au nom de la Société par le conseil d'administration ou par la souscription de nouvelles parts par les sociétaires avec l'agrément du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut fixer un plafond pour le nombre de parts sociales pouvant être détenues par un sociétaire. Ce plafond peut être différent selon les catégories de sociétaires. Le capital peut être réduit par suite de reprises d'apports résultant de retraits, d'exclusions ou décès de sociétaires, sans toutefois qu'il puisse être réduit conformément à la loi au dessous des trois quarts du capital le plus élevé atteint depuis la constitution de la Société sans l'autorisation préalable de BPCE, ni au dessous du capital minimum auquel la Société est astreinte en sa qualité d'établissement de crédit. Le capital social peut également être augmenté, après autorisation de BPCE, par décision de l'assemblée générale extraordinaire des sociétaires, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement (CCI). L'assemblée générale extraordinaire peut déléguer sa compétence au

conseil d'administration pour décider de l'augmentation de capital ou déléguer à celui-ci les pouvoirs nécessaires pour en fixer les conditions et les modalités légales et réglementaires. Le capital social peut être augmenté par incorporation de réserves par décision de l'assemblée générale extraordinaire dans les conditions fixées par la réglementation propre aux Banques populaires.

Article 17 : Bureau du Conseil d'administration

Le conseil d'administration élit, à la majorité simple de ses membres, un président qui exerce ses fonctions pendant une durée de trois ans, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur. Le président est rééligible. Le conseil d'administration élit, dans les mêmes conditions et pour une durée de trois ans, sous réserve également que cette durée n'excède pas leur mandat d'administrateur, un ou plusieurs vice-présidents et un secrétaire. Leur mandat peut être renouvelé. Le président, le ou les vice-présidents et le secrétaire forment le bureau de conseil d'administration. En cas d'absence du président et du ou des vice-présidents, le conseil désigne pour chaque séance celui de ses membres présents qui doit remplir les fonctions de président. Le conseil peut choisir également un secrétaire de séance en dehors de ses membres. Les fonctions du président prennent fin de plein droit à l'issue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels tenue dans l'année de son soixante huitième anniversaire. En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, l'élection et le renouvellement du mandat du président sont soumis à l'agrément de BPCE.

Article 18 : Fonctionnement du Conseil

I - Convocation Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins six fois par an. Lorsqu'il ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins de ses membres peut également demander au président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé. Le directeur général peut également demander au président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé. La réunion du conseil d'administration a

lieu soit au siège social soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. En principe, la convocation doit être faite au moins trois jours à l'avance par lettre ou par tout autre moyen. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du conseil assistant à la séance. Sont obligatoirement convoqués à toutes les séances du conseil d'administration, avec voix consultative, les représentants du comité d'entreprise désignés en conformité de la loi et des règlements. Un représentant de BPCE a la faculté d'assister aux réunions du conseil avec voix consultative. Peuvent assister également aux séances avec voix consultative toutes autres personnes appelées par le président du conseil d'administration.

II - Quorum Pour la validité des délibérations, la présence de la majorité des membres en fonctions est nécessaire.

III - Majorité - Représentation Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante, sauf pour l'élection du président. Un membre du conseil d'administration ne peut donner mandat à un autre membre pour le représenter à une délibération du conseil.

Article 21 : Pouvoirs du Conseil d'administration

I - Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées de sociétaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu de ces circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

II - Le conseil d'administration a notamment les pouvoirs suivants. Il admet ou refuse les sociétés, accepte les démissions ou les remboursements de parts sous réserve des limites de réduction du capital fixées à l'article 8, prononce les exclusions en application de l'article 14.4°. Il définit les orientations et les objectifs généraux de la société et notamment les orientations générales de sa politique des crédits. Il autorise les engagements qui, par leur montant, excèdent les limites de délégation interne conférées au directeur général.

Il soumet, pour notation, à l'avis du comité compétent, institué au niveau du Groupe par BPCE, les ouvertures de crédit qu'il se propose de consentir lorsque ces ouvertures, par leur importance ou par leur durée, dépassent les limites déterminées par BPCE. Sont soumises également, pour notation, à l'avis dudit comité, les autorisations de crédit de quelque nature qu'elles soient (y compris les engagements par caution ou aval), concernant soit un membre du conseil d'administration et un mandataire social de la banque populaire du sud-ouest ou d'une autre Banque Populaire ou filiale du Groupe, soit d'une entreprise dans laquelle figurait une des personnalités ci-dessus mentionnées à titre d'administrateur, d'associé en nom, de gérant ou de directeur. Le conseil d'administration peut acquiescer et aliéner tous immeubles, décider tout investissement immobilier et toute prise ou cession de participation dans toute société ou entreprise dans le respect des prescriptions de caractère général de BPCE auxquelles fait référence l'article 1^{er} des présents statuts. Il décide l'établissement de tous bureaux, agences ou succursales. Il convoque les assemblées générales. Il arrête les comptes annuels, et, le cas échéant, les comptes consolidés, qui doivent être soumis à l'assemblée générale des sociétés et établit un rapport sur la gestion de la Société. Il propose la fixation, dans la limite du maximum légal, de l'intérêt annuel à servir au capital social et les prélèvements à faire sur les bénéfices, pour la création ou l'entretien de tous fonds de réserve, même non prévus par les présents statuts. Il soumet à l'assemblée générale extraordinaire des propositions d'augmentation du capital social, de modifications aux statuts, de prolongation ou, le cas échéant, de dissolution anticipée de la Société ou de fusion avec une autre banque populaire :

III - Le conseil d'administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même, ou son président, soumet, pour avis à leur examen. Il fixe la

composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. La création, les règles de fonctionnement et, le cas échéant, la rémunération de ces comités sont décidées par le conseil à la majorité simple des voix des membres présents.

Article 23 : Direction Générale de la société

I - Le conseil d'administration nomme, sur proposition du président, un directeur général qui exerce ses fonctions pendant une durée de cinq ans. Le directeur général est choisi en dehors du conseil d'administration. Son mandat est renouvelable. Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve. Les dispositions des statuts ou les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers ; Le directeur général assiste aux réunions du conseil d'administration. Le directeur général ne peut demeurer en fonction au-delà de la date de son soixante-cinquième anniversaire. En application de l'article L. 512-107 du code monétaire et financier, la nomination et le renouvellement du mandat du directeur général sont soumis à l'agrément de BPCE.

II - Le conseil d'administration ne peut changer de modalité d'exercice de la direction générale sans l'agrément préalable de BPCE.

Article 24 : Rémunération de la présidence et de la direction générale

La rémunération du président du conseil d'administration et du directeur général sont fixées par le conseil d'administration, dans le respect des règles édictées par BPCE.

Article 25 : Rémunération des administrateurs

Les administrateurs peuvent recevoir, à titre de jetons de présence, une rémunération dont le montant, fixé par l'assemblée générale ordinaire, dans le respect des règles

éditées par BPCE, reste maintenu jusqu'à décision nouvelle. Le conseil d'administration répartit ces rémunérations entre ses membres comme il l'entend.

Article 36 : Assemblée Générale Extraordinaire

I - L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée, après approbation de BPCE, à apporter aux présents statuts toutes modifications utiles. Elle ne peut toutefois changer la nature, le caractère l'objet ni la nationalité de la société, ni augmenter les engagements des sociétaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué. Sous réserve de ce qui précède, elle peut décider et autoriser notamment :

- Le changement de dénomination de la société et l'augmentation du capital social ;
- La fusion de la société avec une autre banque populaire et l'apport à celle-ci de l'ensemble de ses biens, droits et obligations ;
- L'exclusion de sociétaires dans les conditions prévues à l'article 14.4° ;
- L'incorporation de réserves au capital dans les conditions fixées par les dispositions relatives aux banques populaires.

II - L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les sociétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des parts ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent, compte tenu de la limitation statutaire du nombre des voix, les sociétaires présents ou représentés, y compris les sociétaires ayant voté par correspondance ; les abstentions exprimées en assemblée et dans les formulaires de vote par correspondance sont considérées comme des votes contre.

États Financiers

La version intégrale du document est disponible sur notre site internet <http://sudouest.banquepopulaire.fr> ou sur simple demande auprès du **Service Communication Interne et Sociétariat** - 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux cedex.

Comptes consolidés

au 31 décembre 2009 (avec comparatif au 31 décembre 2008)

■ BILAN

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2009
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	4.1	1 590 680	900 656
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4.2	5 726 252	5 905 977
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	4.3	0	0
OBLIGATIONS, ACTIONS, AUTRES TITRES A REVENU FIXE ET VARIABLE	4.4	421 678	416 739
PARTICIPATIONS, PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	4.5	162 673	161 127
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	4.6	88 737	87 783
ÉCARTS D'ACQUISITION	4.7	84 967	157 361
COMPTES DE RÉGULARISATION ET AUTRES ACTIFS	4.8	148 906	127 676
TOTAL DE L'ACTIF		8 223 893	7 757 319

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2009
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	4.1	2 145 535	2 262 313
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4.2	4 100 894	4 243 820
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	4.9	1 131 078	323 484
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	4.10	137 412	146 781
ÉCARTS D'ACQUISITION	4.7	0	0
PROVISIONS	4.11	30 855	32 734
DETTES SUBORDONNÉES	4.12	80 076	127 113
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX	4.13	60 285	59 359
INTÉRÊTS MINORITAIRES	4.14	43 911	0
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	4.14	493 847	561 715
Capital souscrit		195 347	243 237
Primes d'émission		86 141	86 141
Réserves consolidées et autres		182 751	205 663
Résultat de l'exercice		29 607	26 674
TOTAL DU PASSIF		8 223 893	7 757 319

HORS BILAN	Notes	31/12/2008	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements de financement	5.1	550 694	639 325
Engagements de garantie	5.1	336 629	293 571
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS REÇUS			
Engagements de financement	5.1	0	0
Engagements de garantie	5.1	859 053	975 855
Engagements sur titres		0	0

■ COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	6.1	292 323	335 048
Intérêts et charges assimilés	6.1	-172 478	-181 444
Revenus des titres à revenu variable	6.2	7 477	4 320
Commissions nettes	6.3	89 461	105 991
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	6.4	286	316
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	6.5	-3 385	2 866
Autres produits d'exploitation bancaire nets	6.6	29	-508
Produits nets des autres activités		47	81
PRODUIT NET BANCAIRE		213 760	266 670
Charges générales d'exploitation	6.7	-139 614	-165 635
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-8 797	-10 559
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		65 349	90 476
Coût du risque	6.8	-14 619	-35 661
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		50 730	54 815
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	6.9	0	0
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	6.10	572	-3 751
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		51 302	51 064
Résultat exceptionnel	6.11	0	0
Impôts sur le résultat	6.12	-14 159	-16 877
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		-2 178	-6 324
Dotations et reprises de FRBG		-2 300	926
Intérêts minoritaires		-3 058	-2 115
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		29 607	26 674

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Le rapport ci-après concerne les comptes complets disponibles le site internet <http://sudouest.banquepopulaire.fr> ou sur simple demande auprès du service communication interne et sociétariat - 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux cedex.

Aux sociétés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des risques de crédit

Comme indiqué dans la note 3.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Groupe sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 3.3.3 de l'annexe aux comptes consolidés. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. La note 4.5.2 de l'annexe aux comptes consolidés précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BP Participations.

Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 3.3.9 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT

Valorisation des instruments financiers

Votre Groupe détient des positions sur instruments financiers. La note 3.3.9 de l'annexe aux comptes consolidés expose les règles et méthodes comptables relatives aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL

Philippe HUBERT Audit



Frédéric QUENNEPOIX



Emmanuel GADRET Damien LEURENT

Comptes annuels

■ BILAN

En milliers d'euros

ACTIF	Notes	31/12/2008	31/12/2009
CAISSES, BANQUES CENTRALES		72 388	67 785
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILÉES	3.3	0	0
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.1	1 422 068	433 442
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.2	4 002 282	4 155 353
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	3.3	414 792	412 133
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	3.3	1 510	4 376
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	3.4	303 819	429 814
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	3.4	0	0
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET DE LOCATIONS SIMPLES	3.5	0	0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3.6	1 844	1 770
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3.6	61 216	57 003
AUTRES ACTIFS	3.9	15 455	15 348
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.9	52 341	37 567
TOTAL DE L'ACTIF		6 347 715	5 614 591
HORS BILAN	Notes	31/12/2008	31/12/2009
Engagements donnés			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	381 433	418 641
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	259 889	223 424
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0

En milliers d'euros

PASSIF	Notes	31/12/2008	31/12/2009
BANQUES CENTRALES		0	0
DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	3.1	1 861 910	1 677 308
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	3.2	2 659 048	2 773 196
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	3.7	1 126 946	320 322
AUTRES PASSIFS	3.9	14 118	25 105
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.9	66 678	67 340
PROVISIONS	3.10	22 991	24 063
DETTES SUBORDONNÉES	3.11	80 064	127 101
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	3.12	59 564	58 638
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	3.13	456 396	541 518
Capital souscrit		176 250	236 250
Primes d'émission		86 136	86 136
Réserves		142 417	161 818
Écart de réévaluation		0	0
Provisions réglementées et subventions d'investissement		3 772	5 016
Report à nouveau		19 807	22 220
Résultat de l'exercice (+/-)		28 014	30 078
TOTAL DU PASSIF		6 347 715	5 614 591

HORS BILAN	Notes	31/12/2008	31/12/2009
Engagements reçus			
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	4.1	0	0
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	4.1	602 303	673 779
ENGAGEMENTS SUR TITRES		0	0

■ COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	Exercice 2008	Exercice 2009
Intérêts et produits assimilés	5.1	225 634	235 732
Intérêts et charges assimilés	5.1	-136 289	-140 100
Produits sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	0	0
Charges sur opérations de crédit-bail et de locations simples	5.2	0	0
Revenus des titres à revenu variable	5.3	7 477	9 323
Commissions (produits)	5.4	76 616	79 768
Commissions (charges)	5.4	-11 817	-11 826
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	5.5	257	278
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	5.6	-3 257	2 866
Autres produits d'exploitation bancaire	5.7	605	647
Autres charges d'exploitation bancaire	5.7	-603	-441
PRODUIT NET BANCAIRE		158 623	176 247
Charges générales d'exploitation	5.8	-101 686	-104 765
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-4 486	-4 373
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		52 451	67 109
Coût du risque	5.9	-10 196	-19 212
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		42 255	47 897
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	5.10	563	-3 690
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		42 818	44 207
Résultat exceptionnel	5.11	1	-3
Impôt sur les bénéfices	5.12	-10 303	-13 808
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées		-4 502	-318
RÉSULTAT NET		28 014	30 078

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Le rapport ci-après concerne les comptes complets disponibles le site internet <http://sudouest.banquepopulaire.fr> ou sur simple demande auprès du service communication interne et sociétariat - 10 quai des Queyries 33072 Bordeaux cedex.

Aux sociétés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de crise financière et économique qui perdure depuis 2008. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Évaluation des risques de crédit

Comme indiqué dans la note 2.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, votre Banque Populaire constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et collective.

Valorisation des titres de participations, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme
Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme par votre Banque Populaire sont évalués à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 2.3.4 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille. La note 3.4.1 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres BP Participations.

Valorisation des instruments financiers

Votre Banque Populaire détient des positions sur

instruments financiers. La note 2.3.10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels. En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010.
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL

Philippe HUBERT Audit

Frédéric QUENNEPOIX

Emmanuel GADRET

Damien LEURENT

■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-3 I du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet :

Bail commercial conclu par entre la BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST et la SCI BPSO BASTIDE par lequel cette dernière loue à votre société le siège social situé 10, quai des Queyries à Bordeaux (33).

Modalités :

Les loyers sont fixés à hauteur du prix de revient tel qu'il apparaît dans les comptes de la SCI BPSO BASTIDE, étant précisé que ledit prix de revient correspond à la somme des amortissements et des autres charges générales.

Le montant des loyers comptabilisés dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2009 s'établit à | 581 655,67 € HT.

Personne concernée : Monsieur Dominique WEIN en sa qualité de Directeur Général de votre société et de gérant de la SCI BPSO BASTIDE.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT

Valorisation des instruments financiers

Votre Banque Populaire détient des positions sur instruments financiers. La note 2.3.10 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions dans le contexte décrit ci-dessus. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL

Philippe HUBERT Audit



Frédéric QUENNEPOIX



Emmanuel GADRET Damien LEURENT

■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle de conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-3 I du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet :

Bail commercial conclu par entre la BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST et la SCI BPSO BASTIDE par lequel cette dernière loue à votre société le siège social situé 10, quai des Queyries à Bordeaux (33).

Modalités :

Les loyers sont fixés à hauteur du prix de revient tel qu'il apparaît dans les comptes de la SCI BPSO BASTIDE, étant précisé que ledit prix de revient correspond à la somme des amortissements et des autres charges générales.

Le montant des loyers comptabilisés dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2009 s'établit à | 581 655,67 € HT.

Personne concernée : Monsieur Dominique WEIN en sa qualité de Directeur Général de votre société et de gérant de la SCI BPSO BASTIDE.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Nature et objet : Bail commercial conclu par entre la BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST et la SCI BPSO BASTIDE par lequel cette dernière loue à votre société le siège social situé 10, quai des Queyries à Bordeaux (33).

Modalités : Les loyers sont fixés à hauteur du prix de revient tel qu'il apparait dans les comptes de la SCI BPSO BASTIDE, étant précisé que ledit prix de revient correspond à la somme des amortissements et des autres charges générales.

Le montant des loyers comptabilisés dans le cadre de cette convention au titre de l'exercice 2009 s'établit à 1 581 655,67 € HT.

Personne concernée : Monsieur Dominique WEIN en sa qualité de Directeur Général de votre société et de gérant de la SCI BPSO BASTIDE.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL

Philippe HUBERT Audit



Frédéric QUENNEPOIX



Emmanuel GADRET

Damien LEURENT

■ CONVENTIONS COURANTES ET CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Conventions réglementées

(art. L 223-19 du Code de Commerce)

Conventions approuvées au cours des exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Date d'autorisation du CA : 14 Février 2006.

Convention avec la SCI BPSO Bastide où la BPSO détient 99% des parts de la SCI.

Le Directeur Général est également le représentant du Gérant (BPSO) de la SCI BPSO BASTIDE.

Objet : Réalisation d'une prestation de location par la SCI BPSO BASTIDE.

Montant : 1 581 655,67 € HT (Montant loyer 2009).

Conventions courantes

Il s'agit de conventions dites normales conclues à des conditions de marché où le Directeur Général est commun entre les 2 structures. Il s'agit des SCI, SCM, EURL BPSO MONÉTIQUE, BP PARTICIPATION.

• Au niveau des SCI :

Nom	N° Siret	Montant du loyer H.T.
SCI BPSO SOUVENIR	38260098900018	40 000,00 €
SCI BPSO PESSAC	38844602300011	57 628,00 €
SCI BPSO ST ESPRIT	38260109400016	48 288,00 €
SCI BPSO TALENCE	38332645100010	55 476,00 €
SCI BPSO GUJAN	40126097100015	43 848,00 €
SCI BPSO ST ANDRÉ	40170131300017	57 656,00 €
SCI BPSO ST PAUL	40126145800012	32 272,00 €
SCI BPSO LA MARNE	40325417000018	45 948,00 €
SCI BPSO LE BOUSCAT	40291189500017	45 042,00 €
SCI BPSO LEPARRE	40290771100012	33 439,00 €
SCI BPSO ST AMAND	40291357800017	38 673,00 €
SCI BPSO CAMBO	40290680400016	16 826,67 €
SCI BPSO PESSAC CENTRE	41041445200012	49 251,92 €
SCI BPSO LE HAILLAN	41033429600010	18 692,00 €
SCI BPSO MÉRIGNAC 4 CHEMINS	41033118500018	42 810,67 €
SCI BPSO LIBOURNE EST	41056326600015	71 992,00 €
SCI BPSO MORLAAS	43363611500019	11 139,77 €

• Au niveau des SCM

	Montant facturé	Convention agrément collectif Engagement hors bilan
SCM SOCAMI	29 264,22 € HT	252 771 850,71 €
SCM SOCAMA	10 000,00 € HT	69 243 393,01 €
SCM SPROLIB		17 517,71 €

Administrateur et Directeur Général communs concernés : Directeur Général de la BPSO représenté par M. WEIN.

• SARL Monétique BPSO

Convention avec la SARL Monétique BPSO où la BPSO détient 100 % du capital de cette structure.

Objet : Facturation de la BPSO de mise à disposition de moyens techniques et humains.
Montant : 51 100,00 € HT (base annuelle).

• B.P. PARTICIPATION

Dans le cadre de la mise en place de l'intégration fiscale Mutualiste Groupe, des conventions courantes ont été signées entre la BP PARTICIPATION et l'ensemble des structures faisant partie du périmètre dont BPSO.

nb : La BPSO est considérée techniquement comme entité sous-consolidante fiscalement et redevable seule de l'impôt sur les bénéfices auprès de BP PARTICIPATION.

• Conventions de services entre BPSO et ses filiales

Conventions de services et de mise à disposition de moyens techniques et humains au prix de revient au Crédit Commercial du Sud-Ouest, à la Banque Pelletier et à la Caisse régionale du Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest.

■ RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET LE CONTRÔLE INTERNE

Aux sociétés,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la société BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société relatif à l'organisation des travaux du conseil et au contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, présenté au paragraphe 5 du rapport annuel.

Le Président rend compte, dans son rapport, des conditions de préparation et d'organisation du conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société. Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France. Ces travaux, destinés à apprécier la sincérité des informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, ont consisté notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010
Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL
Frédéric QUENNEPOIX

Philippe HUBERT Audit
Emmanuel GADRET
Damien LEURENT

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration.

Mérignac, Bordeaux et Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

AUDIAL

Philippe HUBERT Audit



Frédéric QUENNEPOIX



Emmanuel GADRET Damien LEURENT

Personne responsable
des informations
contenues dans le rapport

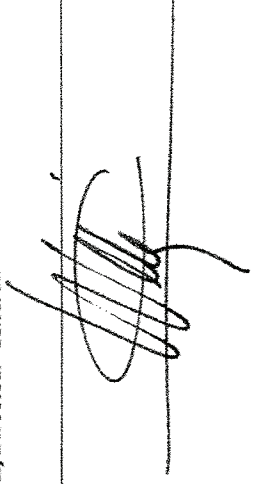
Dominique Wein, Directeur Général.

Attestation
du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent rapport sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Dominique Wein, Directeur Général.

Date : 20 mai 2010



■ RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2009

Président :

François de la Giroday - Courtier maritime - Bordeaux

Président d'honneur et Vice-président :

Jean-Louis d'Anglade - Industrie du Cartonnage - Maire d'Abzac

Vice Présidents :

Jean Boulon - Producteur de céréales - Sore

Mireille Bracq - Commerçante - Bordeaux

Bernard Dupouy - Exportation Outre Mer - Bordeaux -

Président du Conseil d'Administration du Crédit Commercial du Sud-Ouest

Secrétaire :

Jean Bernard - Commerce de vins - viticulteur - Pessac

Léognan - Président du Conseil d'Administration de la Banque Pelletier

Administrateurs :

Alain Boy - Garage réparations automobiles - Oloron

Jean-Claude Cigana - Entreprise du bâtiment - Bordeaux

Patrick de Stampà - Expert Comptable - Pau

Gérard Hirigoyen - Président du pôle Universitaire de Bordeaux

Alain Pochon - Électronique Maritime - Président de la Caisse Régionale de Crédit Maritime du Littoral du Sud-Ouest - La Rochelle

Paul Saint-Pée - Industrie du béton - Saint Paul les Dax

Michel Soroste - Commissaire aux comptes - Bayonne

Christian Vergès - Préfecture de la Gironde - Bordeaux

A titre consultatif :

Dominique Wein - Directeur Général de la Banque Populaire du Sud-Ouest

Assistent aux réunions :

François Codet - Directeur Administratif et Financier

Michel Roubin - Directeur des Engagements

Michel Escalera - Directeur des Participations

Alain Giron - Délégué BPCE

François Boulanger - Représentant du Comité d'Entreprise

Yves Petitgas - Représentant du Comité d'Entreprise

■ RÔLE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest exerce les prérogatives légales prévues dans les statuts. Plus généralement, il définit la stratégie de la Banque Populaire du Sud-Ouest, considérée sous ses différents aspects : développement, rentabilité, sécurité, organisation, informatique, investissements...

L'administrateur est le représentant de l'ensemble des sociétaires et doit se comporter en toutes circonstances comme tel dans l'exercice de ses fonctions.

Composition du Conseil d'Administration

La Banque Populaire du Sud-Ouest est administrée par un Conseil composé de cinq membres au moins et de dix huit au plus (14 au 31/12/2009) nommés par l'Assemblée Générale des sociétaires. Les administrateurs sont des personnes physiques représentant les sociétaires (chefs d'entreprises, professions libérales, commerçants, particuliers, agriculteurs...) ayant un crédit incontesté et possédant au moins 10 parts dans la société. La durée des fonctions des administrateurs est de cinq ans. Les administrateurs sont rééligibles. Leurs fonctions prennent fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des sociétaires, ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Élection du Président du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration élit, à la majorité simple de ses membres, un Président qui exerce ses fonctions pendant une durée de 3 ans, sous réserve que cette durée n'excède pas celle de son mandat d'administrateur et dans la limite de son 65^{ème} anniversaire ; à compter de cette date, la durée de son mandat est d'un an, sans que cette durée puisse excéder la limite d'âge statutaire fixée; à l'issue de l'Assemblée Générale d'approbation des comptes tenue dans l'année de son 68^{ème} anniversaire.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales ou qu'elle réserve spécialement au Conseil d'Administration. Dans ses fonctions de Directeur Général, il représente la Société à l'égard des tiers.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins 6 fois par an selon un calendrier établi en début d'année. Le Président peut par ailleurs convoquer toute autre réunion lorsque les circonstances l'exigent. Il s'est réuni 10 fois au cours de l'exercice 2009 et le taux de présence de ses membres s'est élevé à 74,29% en moyenne sur l'année pour l'ensemble des membres et des séances.

Les séances durent en moyenne 2 à 3 heures. Elles comprennent systématiquement un point sur l'activité de la banque, ses résultats et les grands sujets d'actualité y compris réglementaires qui la concernent ainsi qu'un point sur le Groupe BPCE.

Le Conseil arrête les comptes annuels et il prend toutes les décisions relatives à la stratégie de la banque et à ses investissements.

Un compte rendu des travaux du Comité d'Audit et des Risques et des Comptes est effectué devant le Conseil 4 fois par an.

Un compte rendu précis des séances du Conseil est réalisé et soumis à l'approbation du Conseil.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur de la Banque Populaire du Sud-Ouest précise par ailleurs le mode de délibérations du Conseil ; elles font l'objet de votes formels, en ce qui concerne tant l'approbation des comptes, du budget, des résolutions à présenter à l'Assemblée Générale que plus généralement les sujets d'importance stratégique, politique ou réglementaire pour lesquels le Président saisit le Conseil.

Bureau du Conseil d'Administration

Le bureau du Conseil, outre le Président du Conseil, est composé de trois Vice-Présidents ainsi que d'un Secrétaire. Il est rappelé par le règlement intérieur que le bureau n'est pas une instance décisionnelle mais que le Président peut néanmoins le réunir lorsqu'il souhaite l'informer ou le consulter dans le cadre de l'exercice de ses pouvoirs propres.

Évaluation du Conseil

Les performances du Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest se mesurent principalement par la fréquence de ses réunions, le bon niveau d'information dont disposent les administrateurs et les échanges sur les différents points de l'ordre du jour. Ainsi, la manière dont fonctionnent le Conseil et sa composition représentative lui permettent de jouer pleinement son rôle.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence fixé par l'Assemblée Générale est réparti par le Conseil entre les administrateurs selon un principe égalitaire. La participation aux comités spécialisés donne droit à un jeton supplémentaire identique pour chaque comité. Les membres des comités reçoivent ce jeton supplémentaire pour chacun des comités dont ils sont membres.

■ LES COMITÉS CONSULTATIFS

Dans le cadre de la modernisation de son fonctionnement et dans l'esprit du rapport Vénot en 1999, le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest a réexaminé son dispositif de gouvernement d'entreprise et décidé d'instituer un Comité d'Audit et des Risques et un Comité des Comptes en complément du Comité des Rémunérations et du Comité Sociétariat. Ces comités sont composés chacun de 4 ou 5 administrateurs choisis par le Conseil d'Administration de la Banque Populaire du Sud-Ouest sur proposition du Président. Un compte rendu de réunion est établi. Le Président du comité présente au Conseil après chaque réunion un rapport sur les travaux du comité.

Ces comités spécialisés, comme le Comité d'Audit et des Risques et le Comité des Comptes, émettent des avis destinés au Conseil facilitant ainsi l'exercice des fonctions des administrateurs de la banque.

Partie B

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Introduction

Le système de contrôle interne de la Banque est mis en oeuvre conformément à la réglementation bancaire et financière ainsi qu'aux principes de gouvernance de BPCE dont elle est membre. Ces principes ont été définis par le Conseil de surveillance de BPCE et consignés dans une charte de gouvernance, ainsi qu'une charte du système de contrôle interne dans le groupe BPCE. L'évolution du règlement sur le contrôle interne parue le 31 mars 2005, avait entraîné une modification dans l'organisation du dispositif dans le Groupe Banque Populaire à mettre en oeuvre dans chaque Banque Populaire régionale. Cinq chartes avaient été élaborées sur les sujets Risques Crédit, Risques Opérationnels, Risques Financiers, Conformité et Audit. Durant l'année 2009, ces chartes au nombre de 3 ont été refondues sous l'égide de la BPCE et couvrent les domaines Risques, Conformité et Audit.

Elles sont complétées par des référentiels, de manière à assurer par familles de risques

- financiers, crédits, opérationnels et de non conformité
- un niveau de maîtrise adapté et homogène au sein du Groupe.

Par ailleurs, la mise en place des nouvelles normes prudentielles (ratio Bâle II), coordonnée au niveau du Groupe BPCE, a été mise à profit pour mettre à jour les référentiels existants.

La Banque Populaire du Sud-Ouest est en outre soumise aux contrôles réguliers et permanents de BPCE. Celle-ci est investie par l'article L. 511-31 du code monétaire et financier des pouvoirs d'organe central au sens de la Loi Bancaire de 1984. A ce titre, BPCE veille à la cohésion du réseau des Banques Populaires et prend toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque Banque Populaire régionale comme de l'ensemble du réseau, en s'appuyant sur l'instance de contrôle que constitue le Comité d'Audit et des Risques Groupe,

émanation directe de son Conseil de surveillance. Conformément à la réglementation bancaire, ce comité -le CARG- examine les rapports relatifs à la mesure et surveillance des risques et l'évaluation du système de contrôle interne du Groupe. Il assure la surveillance globale des risques de toute nature et il examine les stratégies globales de risques, les limites et les systèmes de contrôle interne. Il propose au Conseil de surveillance toute décision de nature prudentielle applicable à l'ensemble des établissements du Groupe.

■ ORGANISATION GÉNÉRALE

Le Système de Contrôle Interne est organisé du premier niveau opérationnel ou fonctionnel à l'échelon le plus élevé. Le Directeur Général, en accord avec le Président, définit la structure organisationnelle. Il répartit responsabilités et moyens pour assurer, conformément aux orientations définies par le Conseil d'Administration, la couverture des risques, leur évaluation et leur gestion.

Les acteurs internes du contrôle

Trois moyens de contrôle sont mis en oeuvre :

- **Premier niveau** : L'auto-contrôle, réalisé préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il s'agit du socle indispensable du Système de Contrôle Interne. Il s'inscrit dans des procédures formalisées ;

- **Deuxième niveau** : Le contrôle permanent vérifie le respect des règles, professionnelles ou propres à l'Établissement ainsi que l'existence, la permanence et la pertinence des contrôles. Il couvre tout à la fois des contrôles fonctionnels s'exerçant sur des matières comme la comptabilité, les engagements et les risques, ainsi que des contrôles imposés par la réglementation. Les contrôles réglementaires participent de ce deuxième niveau. Ils sont exercés par le déontologue, le Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, le Responsable de la Conformité juridique, les correspondants TRACFIN et tout autre responsable d'un domaine de contrôle spécifique exigé par la réglementation en vigueur.

- **Troisième niveau** : Le contrôle périodique est réalisé par l'Audit, Direction indépendante des structures opérationnelles et rattachée au Directeur Général, qui agit par voie d'enquêtes et de missions. Elle a accès à toute l'information requise pour le bon exercice de sa mission. Dans ce cadre, aucun secret professionnel ou domaine réservé ne peut lui être opposée. Chaque mission donne lieu à une synthèse et un plan d'actions à destination des directions concernées ainsi qu'au Directeur Général. Enfin, un suivi des plans d'actions est effectué par la Direction de l'Audit et reporté au Comité d'Audit et des Risques.

Dans le cadre de la réforme du règlement 97-02, les fonctions de contrôle périodique (Audit) et de contrôle permanent ont été séparées. Une Direction des Risques et de la Conformité, distincte de la Direction de l'Audit, a été créée afin de prendre en charge le contrôle permanent (Risques) et la Conformité juridique et réglementaire. Cette filière Conformité a pour objectif d'assurer la maîtrise des risques de non conformité, dans le cadre des règles fixées par les lois, décrets, règlements et obligations imposées par les organes exécutif et délibérant, et les régulateurs.

La cohérence et l'efficacité de cet ensemble de moyens sont assurées par le Directeur des Risques et de la Conformité, et le Directeur de l'Audit qui rendent compte de l'exercice de leur mission à l'exécutif, responsable du système de contrôle interne, au Comité d'Audit et des Risques, et à l'organe délibérant sur délégation de l'exécutif.

Le rôle du Conseil d'Administration

C'est l'organe délibérant qui veille à la maîtrise des principaux risques encourus par l'Établissement et s'assure de la qualité et de la fiabilité du Système de Contrôle Interne, conformément à la réglementation prudentielle.

Il institue un Comité d'Audit et des Risques qui a pour mission d'organiser, conformément à la réglementation bancaire, les principaux enseignements de la surveillance des risques, les résultats du contrôle interne et les principales conclusions des missions d'audit.

Ce comité porte une appréciation sur la qualité du contrôle interne, notamment la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques. Il est également chargé de proposer en tant que de besoin, les actions complémentaires.

Il est composé de 4 Administrateurs et sont invités permanents : le Président, le Directeur Général, le Directeur des Risques et de la Conformité, le Directeur de l'Audit, et les Commissaires aux Comptes. Le Comité d'Audit et des Risques se réunit 3 fois par an, et le Comité des Comptes annuellement avant la publication des résultats.



SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES : PRÉSENTATION DES PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN ŒUVRE

Dans le cadre de la réforme du règlement 97/02 la Banque Populaire du Sud-Ouest a fait évoluer ses structures dès le mois de septembre 2005.

Ainsi, a été créée, une Direction des Risques et de la Conformité, responsable du Contrôle Permanent, qui suit et contrôle les risques suivants :

- Les risques de crédit ;
- Les risques financiers ;
- Les risques opérationnels ;
- Les risques de non conformité qui sont liés à :
 - La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, élargie à la Délinquance Financière ;
 - La déontologie financière et particulièrement le respect de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers ;
 - La conformité juridique de nos produits, contrats ou actions commerciales.

L'ensemble de ces filières risque est doté de moyens adéquats. Les missions de ces fonctions sont conformes aux chartes validées par le Directoire de BPCE le 07/11/2009. Ces mêmes chartes seront ratifiées lors d'un prochain Conseil d'Administration en 2010. Elles précisent en outre le lien fonctionnel de type hiérarchique renforcé existant entre la BPSO « entité mère » et la direction des risques de chacune de ses filiales et affilié (« entités filles »). Les activités de la BPSO exposent celle-ci aux grandes catégories de risques que nous allons détailler ci-dessous.

un Comité des Crédits. En conformité avec l'évolution de la réglementation, une analyse contradictoire est exercée par la Direction des Risques et de la Conformité sur les dossiers relevant de la décision du Comité des Crédits et ceux relevant de la délégation de la Direction des Engagements et présentant une notation Mc Donough dégradée. Elle dispose d'un devoir d'alerte et d'un droit de veto en cas de divergence avec la décision proposée par les lignes exploitation et/ou engagement.

Mesure et suivi des risques de crédit-Surveillance des engagements

Le suivi global de la répartition de nos risques de crédit par segment de clientèle, par notation interne et par grands secteurs d'activités est effectué trimestriellement par la filière Risques Crédits et présenté en Comité d'Audit et des Risques. Ces tableaux de bord intègrent les risques portés par le CMLSO ainsi que ceux du CCSO et de la Banque Pelletier depuis la fin de l'année 2008 afin d'avoir une vision consolidée de nos risques.

La détection et le suivi des risques individuels sont effectués par la Direction des Engagements : à partir d'un ensemble de requêtes à distance. Pour les dossiers sensibles, les collaborateurs du réseau sont assistés dans la gestion quotidienne ; les dossiers risqués les plus significatifs en montants sont gérés par la Direction des Engagements à partir des orientations définies par le Comité des Affaires Spéciales. Conformément aux préconisations de la BPCE, des listes de surveillance des plus grands risques « watchlist » sont établies pour chacune des 4 entités et un Comité Watchlist associant les principales Directions sous l'égide du Directeur Général examine trimestriellement ces contreparties, leur évolution et détermine leur provisionnement éventuel.

Enfin, sur la clientèle d'entreprises, les dégradations de notes les plus importantes sont examinées chaque semaine en Comité des Notes Sensibles associant la filière Risques Crédits et les Engagements.

■ RISQUES DE CRÉDIT Outils et procédures permettant l'analyse des dossiers de crédit et la prise de décision.

Analyse

L'analyse des demandes de crédits s'effectue sur la base de procédures et circuits formalisés. Pour les particuliers, la Banque s'appuie sur des données provenant de la Banque de France et sur les documents permettant d'apprécier la surface patrimoniale et les revenus. Pour les professionnels et les entreprises, l'analyse repose sur les états financiers et sur les éléments disponibles auprès de la Banque de France et des Greffes des Tribunaux de Commerce.

L'appréciation finale tient également compte des secteurs d'activité sur lesquels la clientèle professionnelle évolue et des anticipations économiques que nous en faisons. Pour tous les segments de clientèles, l'analyse individuelle est étayée par la notation interne (notation Mc Donough) qui restitue une appréciation synthétique de la qualité de la contrepartie.

Décisions et délégations

La Banque Populaire du Sud-Ouest dispose d'un système de délégation formalisé. La règle de délégation tient compte de la compétence des acteurs. Les délégations sont fixées pour chaque segment de clientèle en tenant compte de la valeur intrinsèque de la garantie proposée et de la notation Mc Donough. Ce système de délégation a été harmonisé en 2009 entre la BPSO et ses filiales et affiliés. La décision s'appuie sur un processus hiérarchisé ; pour les 300 plus gros engagements, la décision est collégiale et assurée par

■ GESTION DES CLIENTS DOUTEUX/CONTENTIEUX

Suivi des encours

L'identification des clients douteux et contentieux répond à des critères normés définis par le groupe Banque Populaire et / ou la réglementation comptable. Ces critères de risque sont calculés à partir d'alertes internes (fonctionnement non contractuel des comptes, survenance d'un impayé, réception de documentations comptables de qualité dégradée par exemple) et/ou externe (interdiction bancaire, procédure collective etc...). La Banque maintient une politique prudente de couverture de ces risques. Des comités se réunissent régulièrement afin d'examiner les dossiers les plus significatifs et d'affecter les provisions adéquates. Ainsi, le taux de provisionnement des dossiers contentieux s'élève à 56,4% tandis que le taux de provisionnement global (incluant masse douteuse et contentieuse) atteint 49,7% à fin 2009. Celui-ci s'est nettement dégradé sous l'effet de la crise économique mais aussi par l'existence de garanties de qualité permettant de limiter les provisions à effectuer, particulièrement sur les dossiers viticoles.

Centralisation des risques (autorisations/encours) sur une même contrepartie ou un même groupe

Le suivi des risques de crédits est réalisé selon une approche « consolidée » par groupes de sociétés liées. Un lien automatique est ainsi positionné entre les comptes des sociétés liées (notion de grappage), conformément aux directives du Groupe BPCE. Ainsi sont appréciées comme une même contrepartie, toutes les sociétés d'un groupe consolidé comptablement mais également les sociétés qui compte tenu de liens économiques, de capitaux ou une unicité de dirigeant dépendent les unes des autres. D'autre part, pour les dossiers Corporate, une approche consolidée des risques portés par la BPSO et ses filiales et affiliés est assurée en s'appuyant sur un système harmonisé de limites réglementaires.

Cotation des clients

La Banque a segmenté sa clientèle et distingue les particuliers -retail particuliers-, les professionnels -retail professionnels- et les entreprises -corporate- en suivant les préconisations du Groupe. A partir des outils développés par BPCE, elle procède à une notation automatique de la clientèle retail et une notation individualisée de la clientèle corporate. Sur l'année 2009, les outils et la méthodologie de notation développés par le Groupe, ainsi que les modalités d'application par chaque banque régionale ont fait l'objet d'un suivi par la Commission Bancaire. Dans cette perspective, la BPSO a activement continué les travaux d'adaptation et d'enrichissement des référentiels de notation de la clientèle comme demandé par la Commission Bancaire. Après les travaux de fiabilisation et d'ajustements de méthodes, 2008 a vu la détermination d'un indice risque crédit, basé sur le process Mc Donough, pour chaque portefeuille de collaborateurs. Le suivi de l'évolution de cet indice sert à la fois au pilotage global mais aussi au management de proximité du risque crédit par les hiérarchiques. L'ensemble de ces travaux nous permet d'être conformes aux nouvelles normes réglementaires, notamment pour le calcul de nos fonds propres.

Division des risques

La division des risques est assurée par des règles externes et internes au Groupe BPCE. La Banque considère que la division fait partie des règles fondamentales de gestion des risques. Ainsi, elle s'est dotée de plafonds internes nettement inférieurs aux seuils autorisés par la réglementation. A l'occasion de l'entrée du Crédit Commercial du Sud-Ouest et de la Banque Pelletier dans le périmètre consolidé de la Banque Populaire du Sud-Ouest, notre système de limites internes a été refondu.

Chaque établissement bénéficie d'une sous limite, variable selon la notation Mc Donough et s'intégrant dans une limite globale, fonction des fonds propres et de la capacité bénéficiaire. Cette politique prudente devrait nous permettre, le cas échéant, de faire face

aux sinistres sans mettre en péril notre structure financière. Les dossiers qui dépassent ces plafonds font pour la plupart l'objet de partage avec Natixis ou d'autres établissements. La Banque Populaire du Sud-Ouest effectue un suivi permanent de ses plus gros engagements qui sont régulièrement présentés au Conseil d'Administration de la Banque et en Comité d'Audit et des Risques. Par ailleurs, les 10 premières contreparties de la Banque et les engagements de nos Administrateurs sont annuellement évalués par le Comité des Risques de Crédits du Groupe, ainsi que les éventuelles contreparties dégradées figurant dans nos 20 premiers engagements.

■ RISQUES FINANCIERS SUR OPÉRATIONS DE MARCHÉ

Politique poursuite

La Banque Populaire du Sud-Ouest est une banque commerciale et la réalisation des opérations de marché n'a pour but que de gérer les insuffisances de liquidité générées par son activité commerciale, de pratiquer l'adossement spécifique de certaines opérations réalisées avec la clientèle, de gérer le risque de taux, et de satisfaire aux contraintes des ratios réglementaires et d'effectuer ponctuellement des opérations de placement dans le but de rentabiliser ses excédents de fonds propres. La Banque Populaire du Sud-Ouest ne tient pas de portefeuille de négociation au sens du règlement CRBF 97-02.

Le risque de contrepartie

Ce terme est usité pour les opérations de marché. Il représente le risque lié à la solvabilité de l'emprunteur. Le suivi du risque de contrepartie sur opérations de marché fait l'objet d'un dispositif national supervisé par BPCE qui sélectionne les contreparties autorisées en fonction des agences de notation. Ce risque est marginal pour notre établissement qui, de plus, réalise la plupart de ses opérations de placements avec Natixis.

■ RISQUES FINANCIERS LIES A LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DETAUX, DE CHANGE ET DE LIQUIDITÉ (hors activité de marché)

Risque de taux

Le risque de taux se définit par le risque de subir des pertes ou des évolutions défavorables de la marge d'intérêt en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

Le risque de taux est évalué quatre fois par an en intégrant l'ensemble du bilan prévisionnel de la banque et selon plusieurs scénarii de taux. L'évaluation de ce risque, réalisée à l'aide d'un outil Groupe, passe par la mesure de la variation de la Marge d'intérêt sur les années à venir. Les données et hypothèses retenues sont validées par le Responsable des Risques Financiers de la Direction des Risques et de la Conformité. L'analyse de ce risque est alors exposée au Comité de Gestion Financière. En fonction des risques exposés et des limites en vigueur, le Comité de Gestion Financière décide les éventuels programmes de couverture en vue de minorer le risque de taux d'intérêt.

Ainsi, toutes les opérations de couverture réalisées viennent s'adosser à des opérations de bilan et n'ont aucun caractère spéculatif. Les instruments de couverture sont comptabilisés en intérêts courus. Le risque de taux de la Banque Populaire du Sud-Ouest fait l'objet d'un reporting régulier à BPCÉ, organe central du Groupe, et il est présenté au moins une fois par an au Comité d'Audit et des Risques.

Risque de change

La couverture des opérations avec la clientèle est quasi-systématique. De ce fait, le risque de change est très faible au regard des fonds propres de la Banque.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité se définit comme l'incapacité à

faire face à tout moment au remboursement des actifs exigibles et au financement de l'ensemble des actifs. BPCÉ est en charge de la gestion globale des besoins de liquidités du Groupe. Néanmoins, la gestion de ce risque se fait au travers du respect du coefficient réglementaire de liquidité qui atteint 134% au 31/12/2009 pour une exigence de 100% et par l'estimation des impasses de trésorerie sur des échéances prédéfinies qui aboutit à la gestion d'un échéancier de refinancement.

■ RISQUES OPÉRATIONNELS

Les risques opérationnels se définissent comme le risque de pertes directes ou indirectes résultant de l'inadaptation ou de défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou résultant d'événements extérieurs.

Ce Service traite depuis 2007 la gestion des risques des personnes et pilote le Plan de Continuité des Activités de la BPSO. Depuis 2008 ce Service est aussi responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information.

Maîtrise des risques opérationnels

La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur un dispositif de contrôle interne appliqué à l'ensemble des activités et sur le principe de la responsabilité des hiérarchies opérationnelles sur leurs risques.

Désormais, la gestion globale des risques opérationnels à la BPSO s'appuie sur :

- un outil de pilotage complet et mis à jour fin 2009, la Cartographie des risques, dont l'objectif est de recenser, hiérarchiser et piloter les risques ;
- des indicateurs précis et exhaustifs, servant à chiffrer, analyser et déclarer à l'organe central du Groupe les conséquences financières des risques ; il s'agit du recensement mensuel des pertes opérationnelles et du reporting interne mensuel destiné à l'Organe exécutif et au Comité d'Audit et des Risques ;
- des scénarii de gestion des sinistres majeurs (les plans

de continuité des activités), chargés de gérer, prévenir et minimiser les risques majeurs ;

- un outil informatique de type intranet support du contrôle de deuxième niveau pour le réseau (portail C2N) ;
- les apports du Groupe BPCÉ pour l'exercice 2009, qui ont porté sur le développement de l'outil informatique commun de gestion et de collecte des risques opérationnels et de l'outil de pilotage du PCA, appelés ORIX et qui ont été déployés fin 2008, début 2009.

PCA

Ce Plan de Continuation des Activités a été rendu obligatoire par le règlement CRBF 2004/02 modifiant le règlement 97/02. A partir de référentiels communs de recensement des activités et systèmes d'information essentiels et d'un guide d'élaboration des Plans de Continuité d'Activité, le Groupe des Banques Populaires s'était doté d'une méthodologie homogène. S'inspirant de méthodes éprouvées dispensées par des cabinets spécialisés, ainsi que des meilleures pratiques internes, elle leur permet, en prenant appui sur l'existant, de disposer de Plans de Continuité d'Activité remis à jour et conformes aux attentes du Régulateur. Ces travaux se poursuivent sous l'égide de la BPCÉ. Le risque de pandémie grippe A en 2009 nous a permis de réaliser divers tests et d'écrire l'ensemble des procédures relatives à l'indisponibilité d'un nombre important de collaborateurs. Fin 2008, nous avons racheté un local sur Mérignac afin de parfaire notre PCA. Des aménagements y ont été réalisés en 2009 et nous poursuivons actuellement nos travaux de mise en place de sites de repli qui ont pour but d'assurer le maintien en conditions opérationnelles de nos activités essentielles. Une série d'exercices d'alertes incendie a été réalisée durant l'exercice.

■ RISQUES DE NON CONFORMITÉ

Le risque de non conformité est défini comme le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non respect des dispositions propres aux activités bancaires et financières, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif prises notamment en application des orientations de l'organe délibérant.

L'émergence de ces nouveaux risques a conduit la Banque Populaire du Sud-Ouest à mettre en place des structures dédiées chargées notamment :

- de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, élargie à la Délinquance Financière.
- La Lutte anti-blanchiment et le financement du terrorisme constitue, plus que jamais, un enjeu essentiel pour le Groupe. La BPCF, après la BFBP, a donc souhaité former tous les collaborateurs des équipes Lutte Anti-Blanchiment. C'est ainsi que nos équipes ont participé à la troisième formation nationale fin 2009.

Sur un plan régional, notre action de formation et de sensibilisation s'est poursuivie, 932 collaborateurs ont effectué une formation ou une mise à niveau LAB.

En s'appuyant sur les recommandations de la Commission Bancaire, notre dispositif poursuit son évolution afin d'améliorer son efficacité et pour se conformer aux nouvelles obligations réglementaires en matière de Lutte contre le Blanchiment avec l'adoption de la troisième Directive européenne. En 2009, nous avons déployé l'outil de profilage du Groupe mais aussi un système de diffusion automatisée des alertes dans le Réseau.

- de la déontologie et particulièrement le respect de la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers. L'ensemble des dispositions déontologiques vise, avant tout, le respect des intérêts de la clientèle. Celui-ci se traduit, dans le cadre des normes légales réglementaires et conventionnelles en vigueur, par une obligation de diligence, de loyauté, de neutralité et de discrétion s'imposant à tous les collaborateurs. Un déontologue et Responsable de la Conformité des Services d'Investissement, désigné dans la banque, est chargé de veiller au respect de ces règles énoncées notamment dans le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et le Code Monétaire et Financier.

L'entrée en vigueur en novembre 2007 de la directive européenne sur le Marché d'Instruments Financiers, la directive MIF, a entraîné la poursuite des mises à jour de documents et de procédures en 2009. Parallèlement en terme de formation, les fondamentaux de la MIF dans le cadre de la relation client avaient été revus par la population directement concernée (436 collaborateurs), et 53 nouveaux embauchés plus 8 nouveaux directeurs d'agence ont été sensibilisés aux principes de conformité et déontologie. Des travaux sont en cours afin de préparer le nouveau dispositif AMF en terme de certification professionnelle des collaborateurs dans le cadre de la vente de produits financiers (entrée en vigueur au 01/07/10) ;

- de la conformité juridique de nos produits, contrats ou actions commerciales.

Ce service assure la veille réglementaire et juridique de l'ensemble des lois et règlements liés à l'activité bancaire et financière. Il formalise un avis sur les nouveaux produits, contrats ou actions commerciales avec possibilité d'exercer son devoir d'alerte et son droit de veto dans les processus décisionnels.

La procédure de déclaration par les collaborateurs des éventuels dysfonctionnements constatés dans la mise en oeuvre des obligations de conformité propres aux activités bancaires et financières est opérationnelle depuis le mois de février 2006. Il assure également les relations avec le Médiateur de la banque.

Enfin, ce service, a pris en charge le traitement des assignations en responsabilité délivrées à l'encontre de la banque, ainsi que les réponses juridiques à nos collaborateurs en cas de besoins dans leurs travaux quotidiens.

Le service clients, qui lui est rattaché, permet le recensement et le traitement d'éventuels dysfonctionnements significatifs.

ORGANISATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

■ L'ORGANISATION COMPTABLE INTERNE

Les acteurs internes du contrôle

- L'opérateur et son hiérarchie ;
- Le Contrôle comptable interne ;
- L'Audit.

Les niveaux de contrôle

- **Premier niveau** : L'auto contrôle, réalisé simultanément à l'exécution des opérations, est exercé par chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie. Il doit faire l'objet de procédures formalisées.

C'est aussi la justification du suivi des comptes par les services ;

- **Deuxième niveau** : Le contrôle permanent vérifie le respect des règles établies et assure le contrôle des rapprochements des comptes, la justification des comptes, le suivi des justifications dans le temps et le suivi de la régularisation des suspens. Cette démarche est réalisée périodiquement (mensuellement, trimestriellement ou annuellement). De plus un contrôle physique est réalisé ponctuellement et aléatoirement dans les Services. Cette mission est assurée par le Contrôle comptable interne. Un reporting trimestriel permet d'informer les dirigeants de la banque et le Responsable du Contrôle Permanent ;

- **Troisième niveau** : Contrôle périodique de l'Audit qui vérifie que les processus de contrôles de premier et deuxième niveau sont bien respectés.

■ PRINCIPALES PROCÉDURES DE CONTRÔLE COMPTABLE MISES EN PLACE

Le Comité d'Audit, des Risques et des comptes

Il se réunit 4 fois par an dont un consacré à l'arrêté des comptes de fin d'année. Celui-ci a pour mission d'analyser les comptes sociaux qui doivent être soumis au Conseil. Il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables ainsi que des principales hypothèses de clôture.

Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes interviennent en cours d'année sur des contrôles thématiques qu'ils ont déterminés, outre les vérifications de fin de trimestre et de fin d'année concernant l'arrêté des comptes. Le renouvellement des Commissaires aux comptes fait l'objet d'une procédure interne.

Les principales procédures de contrôle comptable mises en place

- Présentation du Système d'Information Comptable et l'Organisation Comptable ;
- Le Contrôle Comptable Journalier (Traitement de fin de journée comptable et Contrôle de la Centralisation Journalière) ;
- Tenue du plan de comptes (Création et mises à jour de comptes internes) ;
- Présentation et Fonctionnement de l'outil de lettrage des comptes internes (pointage automatique) Bankrec... ;
- Justification des comptes internes à travers un outil informatique interne qui permet :
 - de définir les comptes internes (bible comptable),
 - de justifier les comptes internes,
 - d'effectuer un reporting trimestriel sur la justification des comptes.